

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2974

5 décembre 2011

SOMMAIRE

Barclays Luxembourg Finance S.à r.l.	142741	Garden Blue S.A.	142741
Docarpa Corporation N.V.	142728	Garden Blue S.A.	142739
Docarpa Corporation N.V.	142727	Gasco Luxembourg S.à r.l.	142750
Docarpa Corporation N.V.	142706	G.D.C. Group S.A.	142740
E4U S.à r.l.	142727	G.D.C. Group S.A.	142740
Eaton Moeller S.à r.l.	142706	G.D.C. Group S.A.	142739
Enop 4 A.G.	142706	Genevrières European Finance S.A.	142750
FHMN S.à r.l.	142727	Genevrières European Finance S.A.	142750
Financière de l'Occident S.A.	142727	Hardstone Property Holdings S.à r.l.	142750
Financière de l'Occident S.A.	142727	HRE Investment Holdings II-1 S.à r.l.	142739
Financière de l'Occident S.A.	142728	Ikitos	142751
Financière Européenne de Capitalisation S.A., dite FEC S.A.	142728	Immodream S.A.	142752
Finmac S.A.	142728	Immodream S.A.	142752
Finmac S.A.	142729	Interestate Investments S.A.	142740
Finmac S.A.	142729	LNR Arman S.à r.l.	142740
Finmac S.A.	142728	LNR Euro CMBS S.à r.l.	142751
Florian Vermögensverwaltungs S.C.S. ..	142738	LNR Europe Holdings S.à r.l.	142751
Freeman Holding S.A.	142729	LNR UK CMBS S.à r.l.	142752
Freeman Holding S.A.	142738	Meridiam Infrastructure A5 S.à r.l.	142752
Freeman Holding S.A.	142739	Paloma International II	142706
Garden Blue S.A.	142750	VIII A Chateau S.à r.l.	142725
Garden Blue S.A.	142741	VIII Eastburn Chateau S.à r.l.	142725
		Workplace Options Finance, S.à r.l.	142729

Docarpa Corporation N.V., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 90.668.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sarl
32A, rue Meckenheck
L-3321 BERCHEM
Signature

Référence de publication: 2011147763/13.

(110171492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Eaton Moeller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 135.885.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27.10.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011147767/10.

(110171524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Enop 4 A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 76.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147772/10.

(110171711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Paloma International II, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 164.010.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the thirtieth of September.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

I. Paloma International, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.983, here represented by Torsten Sauer, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the 1st of September 2011 and Greenwich (USA) on the 8th of September 2011.

II. Trust Asset Management, LLP, a limited liability partnership existing under the law of the United States Virgin Islands, having its registered office at 6100 Red Hook Quarters, Suites C1 - C6, St. Thomas. U.S. Virgin Islands 00802-2571, here represented by Torsten Sauer, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Portland Maine, USA on the 21st of September 2011.

The said proxies, after having been initialed and signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they declare to establish as follows:

Title I. Form and Name - Registered Office - Duration - Purpose

Art. 1. Form and Name. There exists among the managing general partner, “Actionnaire-gérant-commandité” (the General Partner) and the limited partners, “actionnaires commanditaires” (the Limited Shareholders and together with the General Partner, the Shareholders), a Luxembourg corporate partnership limited by shares in the form of a “société en commandite par actions” organised as a “société d’investissement à capital variable” qualifying as a “fonds d’investissement spécialisé” under the name of Paloma International II (hereafter the Fund), governed by the Luxembourg law of August, 10 1915 relating to commercial companies, as amended (the 1915 Law), the Luxembourg law of February, 13 2007 relating to specialized investment funds, as amended (the 2007 Law) and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Fund is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Fund at its registered office, or with the ease of communication between such office and any corporation, company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity, including an individual (each a Person) abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Fund, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Fund is established for an unlimited duration.

3.2. The Fund shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

3.3. The Fund shall not come to an end in the event of the resignation, removal, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner. The meeting of Shareholders may appoint an interim manager, who need not be a Shareholder, subject to the prior approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

3.4. The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the holding of a General Meeting (as defined below), which has to resolve on the continuation or discontinuation of the Fund and in case of a decision to continue the Fund’s activities, the appointment of a replacement managing general partner. The interim manager shall, within fifteen days of his appointment, convene a General Meeting in accordance with the procedures laid down in Art. 20 below.

3.5. The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The purpose of the Fund is to invest the funds available to it in any kind of assets eligible under the 2007 Law with the aim of spreading investment risks and affording its Shareholders with the results of the management of its assets.

4.2. The Fund may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the 2007 Law.

Title II. Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The share capital of the Fund shall be represented by shares of different classes (the Shares) and shall at any time be equal to the total net assets of the Fund as defined in Art. 5.3 below.

5.2. The initial share capital of the Fund amounts to USD 45,000 (forty-five thousand United States dollars) divided into forty-five (45) Shares of no par value.

5.3. The minimum capital of the Fund shall be the United States dollar equivalent of EUR 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand euro), which must be reached within twelve months after the date on which the Fund has been authorized in accordance with the 2007 Law.

Art. 6. Classes, Sub-Classes and Series of Shares.

6.1. The following classes of Shares, carrying different rights and obligations and having the features as set forth in the Private Offering Memorandum, (collectively the Classes and individually a Class) will be initially offered for subscription to the investors:

- Class A shares (the Class A Shares);
- Class B1 shares (the Class B1 Shares); and
- Class B2 shares (the Class B2 Shares and together with the Class B1 Shares, the Class B Shares).

6.2. In addition, a special class of shares may be created at the discretion of the General Partner as further described in the Private Offering Memorandum (the Special Situation Shares).

6.3. The General Partner may, at any time, issue additional Classes of Shares, which may carry different rights and obligations inter alia with regard to eligible investors, income and profit entitlements, redemption features, and/or fee and cost features, as may be described from time to time in the Private Offering Memorandum.

6.4. Shares within each Class may be designated in separate sub-classes of Shares (each a Sub-Class or Sub-Classes), with each Sub-Class corresponding to a specific currency being either Euro or the United States dollar. Shares of each Sub-Class will have the same characteristics as the Shares of each other Sub-Class of the same Class except in respect of their currency, including but not limited to costs and expenses in respect thereof as described in the Private Offering Memorandum.

6.5. In addition, each Sub-Class may be designated in separate series of Shares (each a Series or Series) with each Series corresponding to a specific date of issuance of the Shares of each relevant Sub-Class. Shares of each Series will have the same characteristics as the Shares of each other Series of the same Sub-Class. Shares of differing Series but of the same Sub-Class will differ only in respect of their date of issuance and thus in respect of any right or obligation based on their date of issuance, including but not limited to costs and expenses in respect thereof as described in the Private Offering Memorandum.

Art. 7. Form of Shares.

7.1. The Fund will issue Shares in registered form only.

7.2. All issued Shares of the Fund will be registered in the Share register which will be kept at the registered office of the Fund and such register shall contain the name of each owner, his residence or elected domicile as indicated, the number of registered Shares held and the amount paid up on each Share.

7.3. The inscription of the Shareholder's name in the register evidences his right of ownership. The Fund will normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding upon request.

7.4. Shareholders will provide the Fund with an address to which all notices and announcements may be sent.

7.5. In the event that a Shareholder does not provide an address, the General Partner may permit a notice to this effect to be entered into the register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or such other address as may be so entered into by the General Partner from time to time, until another address is provided. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the register by means of a written notification to the General Partner.

7.6. The Fund recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares is disputed, all Persons claiming a right to such Share must appoint a sole agent to represent such shareholding in dealings with the Fund. The General Partner has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Shares until such agent has been duly appointed. In the event that a Share is registered in the name of more than one Person, the first-named holder in the register shall be deemed to be the representative of all joint holders and shall alone be entitled to be treated as a holder of such Share for all purposes, including without limitation, to receive notices from the Fund.

7.7. The Fund may issue fractional Shares, up to three decimal places. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable full Shares on a pro rata basis.

Art. 8. Issue and Subscription for Shares.

8.1. Unless otherwise provided for in the 2007 Law, the Shares are offered to well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Law only (each a Well-informed Investor). This restriction is not applicable to the General Partner and other Persons who take part in the management of the Fund.

8.2. The compliance of each subscriber with the status of Well-Informed Investor will be verified by the General Partner or any agent to which such function has been delegated by the General Partner.

8.3. Each investor wishing to subscribe for Shares shall execute a subscription agreement (the Subscription Agreement), which upon acceptance will be signed by the General Partner and such investor. Investors are thus committing themselves to subscribe for Shares in accordance with the relevant Subscription Agreement, the Articles as well as the terms and conditions set out in the Private Offering Memorandum.

8.4. The General Partner is authorized to issue, at any time, an unlimited number of additional Shares in any Class, without reserving to the existing Shareholders of any Class a preferential right to subscribe for the Shares to be issued. Each newly issued Share in one specific Class entitles its holder to the same rights and obligations of the holders of existing Shares in the same Class.

8.5. Shares have no par value.

8.6. The General Partner may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The General Partner may also levy a subscription charge and has the right to

waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the Private Offering Memorandum.

8.7. Unless otherwise provided in the Private Offering Memorandum, Shares are issued at the Net Asset Value per Share (defined below) as of the close of business on the business day in which such Shares are issued.

8.8. Shares will be issued only upon acceptance of the subscription by the General Partner. The issue price must be received within 5 business days following the subscription date of the relevant Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits determined by the General Partner as described in the Private Offering Memorandum.

8.9. The General Partner may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind, in compliance with the conditions set out in Luxembourg law.

8.10. The General Partner may delegate to any duly authorized director, manager, officer or to any other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the issue price of any Shares and to issue the Shares.

Art. 9. Transfer of Shares.

9.1. Shares may not be pledged, encumbered, mortgaged, charged, assigned, hypothecated, sold, exchanged or transferred, directly or indirectly (including, but not limited to, offering or listing on or through any placement agent, intermediary, online service, site, agent or other similar person, service or entity) without the prior written consent of the General Partner, which consent may be given or withheld, in its discretion as further described in the Private Offering Memorandum.

9.2. Any transfer of Shares shall be given effect by a written declaration of transfer to be registered in the Share register, dated and signed by the transferor and transferee, or by Persons holding suitable powers of attorney to act.

Art. 10. Redemption of Shares.

10.1. Redemption of Shares by a Shareholder can be requested in accordance with the conditions set out in the Private Offering Memorandum and may be subject to such other conditions as set out in the Private Offering Memorandum.

10.2. The General Partner may, upon serving a repurchase notice, decide to repurchase the Shares of any Shareholder and such Shareholder shall be obliged to sell its Shares to the Fund on the conditions set out in the Private Offering Memorandum.

Art. 11. Conversion of Shares. The conversion of Shares of one Class into another Class may be authorized on a Class by Class basis as set out in the Private Offering Memorandum.

Title III. Administration

Art. 12. Management.

12.1. The Fund shall be managed by Paloma International, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.983, who shall be the managing general partner (Actionnaire-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Fund for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Fund. The Limited Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Limited Shareholders in General Meetings.

12.2. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Fund's interest which are not expressly reserved by laws or by these Articles to the General Meeting, each time in compliance with the investment objectives and strategy of the Fund.

Art. 13. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Fund is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more authorized signatories or by the individual or joint signatures of any other Persons to whom authority has been delegated by the General Partner as the General Partner may determine in its discretion.

Art. 14. Delegation of Powers.

14.1. The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Fund deems necessary for the operation and management of the Fund. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The officers need not be Shareholders of the Fund. Unless otherwise provided for by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

14.2. The General Partner may create from time to time one or several committees composed of General Partner members and/or external Persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 15. Investment Policies and Restrictions.

15.1. The General Partner, based upon the principle of risk diversification and in accordance with the Private Offering Memorandum, has the power to determine the investment policies and strategies of the Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, within the restrictions as shall be set out by the General Partner in compliance with applicable laws and regulations.

15.2. The Fund may employ techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments for the purpose of hedging.

Art. 16. Removal of the General Partner.

16.1. The General Partner may be removed from its capacity as managing general partner by Shareholders representing 85% (eighty-five percent) of the Shares issued and outstanding (excluding voting rights exercisable by the General Partner), only for the following causes, as determined by an arbitrator or a competent court in a final decision:

(a) any action by the General Partner, or any Person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, which constitutes a fraud; or

(b) the General Partner, or any Person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, has willfully or through gross negligence committed a breach of one or more provisions of the Private Offering Memorandum and/or these Articles which is not remedied within sixty (60) days after notification to the General Partner.

16.2. The General Partner will abstain from voting in respect of any such removal vote.

16.3. Upon the removal of the General Partner, the General Meeting will appoint a new general partner (Actionnaire commandité) with a simple majority vote. Such replacement general partner will, subject to the prior approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier, substitute the General Partner as managing general partner (Actionnaire gérant commandité) of the Fund.

Art. 17. Conflict of Interests.

17.1. No contract or other transaction between the Fund and any other Person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers, directors or officers of the General Partner is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other Person. Any manager of the General Partner who serves as a manager, director, officer or employee of any Person, with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Person be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.2. Subject to article 17.3 below, in the event that any manager of the General Partner may have in any transaction of the Fund an interest different to the interests of the Fund, such manager shall make known to the General Partner such conflict of interests and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

17.3. The conflict of interests referred to in the preceding paragraph, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the initiator, the investment manager, the custodian, the administrators as well as any other Person as may from time to time be determined by the General Partner on its discretion.

Art. 18. Indemnification.

18.1. None of the General Partner, its affiliates, and their respective managers, shareholders, officers, employees or their legal representatives (collectively the Indemnified Parties) will be liable to the Fund for any costs, losses, claims, damages, liabilities, expenses (including reasonable legal and other professional fees and disbursements), judgments, fines or settlements (collectively, the Indemnified Losses) arising out of, related to or in connection with any act or omission of such Indemnified Party taken, or omitted to be taken, in connection with the Fund or these Articles, except for any Indemnified Losses arising out of, related to or in connection with any act or omission that is judicially determined to be primarily attributable to the bad faith, gross negligence, willful misconduct or fraud of such Indemnified Party. In addition, no Indemnified Party will be liable to the Fund for any Indemnified Losses arising out of, related to or in connection with any act or omission taken, or omitted to be taken, by any broker or agent of the Fund if such broker or agent was selected, engaged or retained by such Indemnified Party directly or on behalf of the Fund in accordance with the standard of care set forth above. Any Indemnified Party may consult with counsel, accountants, investment bankers, financial advisers, appraisers and other specialized, reputable, professional consultants in respect of affairs of the Fund and be fully protected and justified in any action or inaction that is taken in accordance with the advice or opinion of such persons; provided, that such persons have been selected in accordance with the standard of care set forth above.

18.2. To the fullest extent permitted by law, the Fund will indemnify and hold harmless each Indemnified Party from and against any and all Indemnified Losses suffered or sustained by such Indemnified Party by reason of any act, omission or alleged act or omission arising out of, related to or in connection with the Fund or these Articles, or any and all proceedings except for any Indemnified Losses that are judicially determined to be primarily attributable to the bad faith, gross negligence, willful misconduct or fraud of such Indemnified Party. The Fund will also severally indemnify and hold harmless each Indemnified Party from and against any and all Indemnified Losses suffered or sustained by such Indemnified Party by reason of any acts, omissions or alleged acts or omissions of any broker or agent of the Fund; provided, that such broker or agent was selected, engaged or retained by such Indemnified Party directly or on behalf of the Fund in accordance with the standard of care set forth above. The termination of a proceeding by settlement or its equivalent, will not, of itself, create a presumption that such Indemnified Party's acts, omissions or alleged acts or omissions were primarily attributable to the bad faith, gross negligence, willful misconduct or fraud of such Indemnified Party. Expenses (including legal and other professional fees and disbursements) incurred in any proceeding may, with the consent of the Fund, be paid by the Fund in advance of the final disposition of such proceeding upon receipt of an undertaking by or on

behalf of such Indemnified Party to repay such amount if it is ultimately determined that such Indemnified Party is not entitled to be indemnified by the Fund as authorized under these Articles.

18.3. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any Indemnified Party may be entitled.

Title IV. General Meetings of Shareholders

Art. 19. Powers and Voting Rights.

19.1. Any regularly constituted general meeting of the Shareholders (each a General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Fund. Any resolution shall require the consent of the General Partner.

19.2. Each Share entitles its holder to one (1) vote at any General Meeting.

Art. 20. Convening and Participation.

20.1. The annual General Meeting is held every year at the Fund's registered office or at any other address in Luxembourg indicated in the convening notice. The annual General Meeting shall be held on the 3rd Tuesday of the month of May at 2.00 PM (Luxembourg time) unless this day is not a business day, in which case the meeting shall be held on the next following business day.

20.2. The provisions of the 1915 Law relating to the notice periods, convening procedure as well as to the conduct of general meetings shall apply to the General Meetings, unless otherwise provided herein.

20.3. A General Meeting shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting out the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight calendar days prior to the meeting. The General Partner may determine any conditions which must be fulfilled by the Shareholders in order to participate in such General Meeting.

20.4. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of the meeting.

20.5. Shareholders representing one tenth (10%) of the share capital of the Fund may impose on the General Partner to call a General Meeting.

20.6. A Shareholder may grant a written power of attorney to another Person (who need not be a Shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

20.7. Each Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the Persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

20.8. Each Shareholder may vote by way of voting forms provided by the Fund. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to (a) vote in favor, (b) vote against, or (c) abstain from voting. Voting forms must be sent back by the Shareholders to the registered office of the Fund. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favor or against the proposed resolutions) nor an abstention are void.

Art. 21. Quorum and Majority Rules.

21.1. Unless otherwise required by laws or by these Articles, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the General Partner.

21.2. The General Meeting may amend the Articles only if at least half of the share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Fund. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At each such General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast, provided that, unless otherwise provided, the General Partner holds a veto right in respect of the resolutions submitted to vote.

21.3. In the event that a General Meeting is convened to resolve upon the removal of the General Partner or the entering into of any agreement between the Fund and the General Partner, the General Partner must abstain from voting and thus holds no veto right, being entitled only to inform the Limited Shareholders of its opinion on the relevant resolution.

21.4. The nationality of the Fund may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders.

Art. 22. Bureau and Minutes.

22.1. All General Meetings shall be chaired by the General Partner or by any duly authorised Person designated by the General Partner.

22.2. The minutes of the General Meeting shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary appointed by the chairman and the scrutiny, elected by the General Meeting.

Title V. Net Asset Value

Art. 23. Determination of the Net Asset Value.

23.1. The net asset value (the Net Asset Value) of each Share is expressed in the reference currency of each Class. The Net Asset Value is calculated up to two decimal places on a Class by Class, sub-class by sub-class and series by series basis by the administrative agent of the Fund (the Administrative Agent) under the responsibility of the General Partner at least once a year as described below and as further described in the Private Offering Memorandum.

23.2. For the purpose of determining the Net Asset Value of the Fund, the net assets attributable to each class, sub-class and series shall, if not denominated in United States dollars, be converted into United States dollars. All accounting gains, losses, income or expenditure as well as movements in cash relating to the use of foreign exchange hedging for a specific sub-class shall be attributed entirely to the specific sub-class on behalf of which the hedging was entered into and will not be attributed to any other sub-class.

23.3. The Fund reserves the right to suspend the determination of the Net Asset Value under the circumstances set forth under article 24 "Suspension of the Determination of the Net Asset Value" below.

23.4. All assets and liabilities of the Fund shall be valued at fair value in compliance with the accounting principles applicable to the Fund. The General Partner, in its discretion and in good faith, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Fund.

23.5. If, since the time of determination of the Net Asset Value, there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the Fund are dealt in or quoted, the Fund may, in order to safeguard the interests of the shareholders of the Fund and the Fund, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

23.6. In the absence of bad faith, negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the General Partner or by the Administrative Agent, shall be final and binding on the Fund and present, past or future shareholders of the Fund.

23.7. In determining the net asset value of the Fund, the following valuation policies apply:

1. Listed securities (including securities traded on the NASDAQ national market and securities held "long" as well as sold "short") are valued at their last sales price on the day of valuation, or, if no sales occurred on that date, at the average mid-point of "bid" and "asked" prices at the close of trading on that day.

2. Debt securities such as convertibles, corporate bonds, government bonds and bank debt are valued at the average mid-point of the "bid" and "asked" prices at the close.

3. For asset-backed securities, TBA positions (securities that have future issuance) are valued at the average mid-point of "bid" and "asked" prices at the close, and non-TBA positions (e.g., Federal National Mortgage Association, collateralized mortgage obligations) are valued at the average mid-point of "bid" and "asked" quotes received from dealers. When no dealer quotes are available, asset-backed securities are marked to model.

4. For exchange-traded derivatives (i.e., options, rights and futures), warrants and U.S. options are valued at the mid-point of the "bid" and "asked" prices at the close of trading; futures and non-U.S. options are valued using each exchange's respective settlement prices on the day of valuation.

5. For OTC derivative contracts, warrants are valued at the midpoint of the "bid" and "asked" prices at the close of trading. Contracts for differences and swaps on equity are valued at fair value based upon the change in price of the underlying instrument from the original agreement date to the date of valuation, net of accrued financing. Swaps on bonds are valued at the average mid-point of the "bid" and "asked" prices of the underlying securities at the close. Options, forward currency contracts, interest rate swaps and credit default swaps are valued using third-party valuations or independent valuation models that utilize data inputs from independent sources and contractual terms.

6. All other securities and assets, including, but not limited to, interests in passive investments, are assigned such value as the General Partner may determine at its sole discretion. In determining the value of interests in passive investments, the General Partner may rely upon values furnished by the passive investments or use fair value according to Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles (Luxembourg GAAP).

7. For securities with limited marketability or restricted securities, valuation may be adjusted to reflect fair value according to Luxembourg GAAP.

23.8. Liabilities of the Fund (other than securities sold "short") are determined in accordance with Luxembourg GAAP. In addition, the Administrative Agent under the supervision of the General Partner may, at its sole discretion, establish reserves for estimated expenses, liabilities and contingencies. The term "securities," as used herein, is given its broadest possible meaning and includes any interests of any kind commonly referred to as securities, including, without limitation: capital stock; all manner of equity securities (whether registered or unregistered, traded or untraded); shares of beneficial interest; partnership and limited liability interests and similar financial instruments; bonds, notes and debentures (whether subordinated, convertible or otherwise); bankruptcy and other claims and debt; currencies; interest rate, currency, equity, and other derivative products, including, without limitation, (i) futures contracts (and options thereon) relating to stock

indices, currencies, United States Government securities, securities of non-U.S. governments, other financial instruments and all other commodities, (ii) swaps, options, swaptions, rights, warrants, when-issued securities, caps, collars, floors, forward rate agreements, and repurchase and reverse repurchase agreements and cash equivalents, (iii) spot and forward currency transactions, and (iv) agreements relating to or securing such transactions; leases, including, without limitation, equipment lease certificates; equipment trust certificates; loans of any type or kind, including unsecured loans and loans secured by real or personal property (or both); DIP financings; accounts and notes receivable and payable held by trade or other creditors; trade acceptances and claims; contract and other claims; executory contracts; participations; mutual funds; U.S. and non-U.S. money market funds and instruments; obligations of the United States or any non-U.S. government, or any agency, state, municipality or instrumentalities of any of them; commercial paper; certificates of deposit; bankers' acceptances; trust receipts; asset-backed securities; mortgage-backed obligations issued or collateralized by U.S. federal agencies (including, without limitation, fixed-rate pass-throughs, adjustable rate mortgages, collateralized mortgage obligations, stripped mortgage-backed securities and REMICs); letters of credit; money market instruments; exchange-traded funds (ETFs); accounts payable and receivable; puts; calls; and obligations, real or personal property and instruments or evidences of indebtedness of whatever kind or nature; in each case, of any person, corporation, government or other entity whatsoever, whether or not publicly traded or readily marketable.

23.9. Net Asset Value per Class, Sub-Class and Series will be calculated periodically based upon unaudited information and will be adjusted following receipt of year-end audited financial statements or revised unaudited information from the issuers of portfolio investments.

23.10. The Administrative Agent will value the assets of the Fund on behalf of the General Partner, under its supervision and responsibility, in accordance with these Articles. If the General Partner determines that the valuation provided by the Administrative Agent does not fairly represent the value of an asset, the General Partner in its discretion will value such asset, in good faith, at fair value.

23.11. The Net Asset Value of the Fund will be equal to its gross assets less its gross liabilities as of any date of determination as further described in the Private Offering Memorandum.

23.12. The Net Asset Value per Share is determined by dividing the Net Asset Value of the Shares of a Class (or Sub-Class or Series of a Class or Sub-Class) by the number of outstanding Shares of that Class (or Sub-Class or Series of a Class or Sub-Class).

Art. 24. Frequency and Temporary Suspension of the Determination of the Net Asset Value per Share and of the Redemption and Conversion of Shares.

24.1. The General Partner may suspend Shares' conversion and redemption rights, in whole or in part, and the determination of Net Asset Value (i) during any period when any stock exchange or over-the-counter market on which the Fund's investments are quoted, traded or dealt in is closed, other than for ordinary holidays and weekends, or during periods in which dealings are restricted or suspended; (ii) during the existence of any state of affairs as a result of which, in the opinion of the General Partner, disposal of investments by the Fund, or the determination of the Net Asset Value, would not be reasonably practicable or would be seriously prejudicial to the Shareholders; (iii) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of the Fund's assets or liabilities, or of current prices in any stock market as aforesaid, or when for any other reason the prices or values of any assets or liabilities of the Fund cannot reasonably be promptly and accurately ascertained; (iv) during any period when the transfer of funds involved in the realization or acquisition of any investments cannot, in the opinion of the General Partner, be effected at normal rates of exchange; (v) during any period when the Fund is not able to withdraw sufficient funds to meet redemption requests; or (vi) during any period when any underlying funds in which the Fund invests has suspended withdrawals pursuant to similar suspension of redemptions provisions as described in this paragraph. Upon the determination by the General Partner that any of the above-mentioned conditions no longer applies, redemption and conversion rights will be promptly reinstated, and any pending redemption requests will be honored as of the end of the fiscal quarter following such determination, but in no event sooner than thirty days following such determination unless the General Partner determines otherwise.

24.2. Shareholders holding Shares which are the subject of a suspension will be notified of any suspension of redemption, conversion or determination of Net Asset Value or of any reinstatement following a suspension thereof.

24.3. Where possible, all reasonable steps will be taken to bring any period of suspension to an end as reasonably practicable.

24.4. In addition, the General Partner may suspend the payment of redemption proceeds payable to a Shareholder if as a result of a relevant redemption, the Net Asset Value of the Fund would fall below the minimum capital required by the 2007 Law amounting to the United States dollar equivalent of € 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand Euro) or if the General Partner reasonably deems it necessary to do so to comply with anti-money laundering and other similar laws and regulations applicable to the Fund or any of the Fund's affiliates and service providers.

Title VI. Accounts - Distributions

Art. 25. Accounting Year and Accounts.

25.1. The accounting year of the Fund shall commence each year on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same year.

25.2. Each year, the General Partner prepares the annual report in compliance with the 2007 Law. Such annual report must include a balance sheet or a statement of assets and liabilities, a profit and loss account, a report on the activities of the past financial year as well as any significant information.

25.3. The annual accounts shall be approved by the annual General Meeting.

Art. 26. Reference Currency. The reference currency of the Fund is United States dollars. Each Class or Series may have a different reference currency. The Fund shall prepare consolidated accounts in United States dollars. For the purpose of determining the capital of the Fund, the net assets shall, if not denominated in United States dollars, be converted into United States dollars and the capital shall be the aggregate of the net assets of the Fund.

Art. 27. Auditor.

27.1. The accounting data related in the annual report of the Fund shall be examined by an independent auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the General Partner and remunerated by the Fund.

27.2. The auditor shall fulfill the duties prescribed by the 2007 Law.

Art. 28. Distributions.

28.1. Any distribution which may be approved from time to time by the General Meeting at the occasion of the annual General Meeting may be paid in cash or in kind in any currency and at such time and place as the General Partner shall determine from time to time.

28.2. No distribution will be made which would result in the Net Asset Value of the Fund to fall below the minimum capital required by the 2007 Law, as set out in Art. 23.

Title VII. Dissolution - Liquidation

Art. 29. Dissolution and Liquidation of the Fund.

29.1. The Fund may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting in accordance with the requirements prescribed to amend these Articles as described in articles 21.1 of these Articles for all Classes of Shares.

29.2. Whenever the share capital falls below two thirds of the minimum capital indicated in Art. 5.3 above, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the General Partner. In such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 50% of the Shares represented at such General Meeting.

29.3. Whenever the share capital falls below one quarter of the minimum capital indicated in Art. 5.3 above, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the General Partner. In such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 25% of the Shares represented at such General Meeting.

29.4. Where the holding of a General Meeting is required in accordance with Art. 29.2 or 29.3 above, such General Meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the assessment that the net assets of the Fund have fallen below two thirds or one quarter of the legal minimum, as the case may be.

29.5. In the event of dissolution of the Fund, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding on such dissolution and subject to the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier. The operations of liquidation will be carried out pursuant to Luxembourg applicable laws.

Title VIII. General

Art. 30. Amendments to these Articles. These Articles may be amended by a General Meeting subject to the quorum requirements as set out under Art. 21 above and in accordance with the 1915 Law.

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory provisions

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Fund and will end on December 31, 2011.
2. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2012.

Subscription and Payment

The subscribers prenamed and represented as stated here above, declare to subscribe for the following Shares as follows:

1. Paloma International, prenamed	1 Share
and represented as stated here-above	1 Class B1 Share
2. Trust Asset Management, LLP,	
prenamed and represented as stated here-above	43 Class B1 Shares
Total:	45 Shares

The Shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of forty-five thousand United States dollars (USD 45,000) is from now on at the free disposal of the Fund, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand euros (EUR 3,000.-).

General Meeting of the Shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital of the Fund and considering themselves as having been duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting has passed the following resolution:

Sole Resolution

The registered office of the Fund is set at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

I. Paloma International, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.983. Ici représenté par Torsten Sauer, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 1^{er} septembre 2011; et à Greenwich (USA), le 8 septembre 2011.

II. Trust Asset Management, LLP, un limited liability partnership de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège au 6100 Red Hook Quarters, Suites C1 - C6, St. Thomas. U.S. Virgin Islands 00802-2571, ici représenté par Torsten Sauer, lawyer, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Portland, Maine, USA le 21 septembre 2011.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Ces parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent établir comme suit:

Titre I^{er} . Forme et Dénomination - Siège Social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination. Il existe entre l'Actionnaire gérant commandité (l'Actionnaire Commandité) et les actionnaires commanditaires (les Actionnaires Commanditaires et avec l'Actionnaire Commandité, les Actionnaires), une société en commandite par actions luxembourgeoise sous forme de société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé dénommée Paloma International II (ci-après le Fonds), régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi de 1915), la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) telle que modifiée, et les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social du Fonds est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit de Luxembourg-Ville par une décision de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut également être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des présents Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux de représentation pourront être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision de l'Actionnaire Commandité. Au cas où l'Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou des développements ou événements militaires ou de nature à compromettre l'activité normale du Fonds à son siège social ou la communication entre ce siège et les sociétés, trust, associations, succession, association non constituée, ou toute autre entité juridique, incluant une personne (chacune une

Personne) se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité du Fonds, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. Le Fonds est constitué pour une durée indéterminée.

3.2. Le Fonds ne sera pas dissout par l'effet de la mort, la suspension des droits civiques, l'incapacité, l'insolvabilité, la faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

3.3. Le Fonds ne prendra pas fin dans l'hypothèse de la démission, de la révocation, de la dissolution, de la faillite ou de l'insolvabilité de l'Actionnaire Commandité. L'assemblée générale des Actionnaires pourra nommer un gérant intérimaire, Actionnaire ou non, sous réserve de l'approbation préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

3.4. Le gérant intérimaire prendra les mesures urgentes et d'administration ordinaire jusqu'à la tenue d'une Assemblée Générale (tel que défini ci-dessous), qui prendra la décision de maintenir ou non le Fonds en activité, et en cas de décision de maintenir les activités du Fonds, nommera un Actionnaire gérant commandité de remplacement. Le gérant intérimaire convoquera une Assemblée Générale dans les quinze jours de sa nomination, conformément aux procédures décrites à l'article 20 ci-dessous.

3.5. Le gérant intérimaire ne répondra que de l'exécution de son mandat.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet du Fonds est d'investir les fonds qui sont à sa disposition en toute catégorie d'actifs éligibles au sens de la Loi de 2007, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

4.2. Le Fonds peut prendre toutes mesures et effectuer toutes les transactions qu'il jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Titre II. Capital Social - Actions

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social du Fonds sera représenté par des actions de classe différentes (les Actions) et sera à tout moment égal à l'actif net total du Fonds telle que défini à l'Art. 5.3 ci-dessous.

5.2. Le capital social initial du Fonds est fixé à quarante-cinq mille dollars américains (USD 45.000) divisé en quarante-cinq (45) Actions sans valeur nominale.

5.3. Le capital minimum du Fonds doit être l'équivalent en dollars américains d'un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000) et doit être atteint dans un délai de douze mois à partir de la date à laquelle le Fonds a été agréé conformément à la Loi de 2007.

Art. 6. Classes d'Actions, Sous-Classes et Séries d'Actions.

6.1 Les classes d'Actions suivantes, portant des droits et des obligations différentes et ayant les caractéristiques décrites dans le Mémoire de Placement Privé (collectivement les Classes et individuellement une Classe) seront initialement proposées à la souscription des investisseurs:

- les Actions de classe A (les Actions de Classe A);
- les actions de classe B1 (les Actions de Classe B1); et
- les actions de classe B2 (les Actions de Classe B2 et avec les Actions de Classe B1, les Actions de Classe B).

6.2 De plus, une classe spéciale d'actions pourra être créée à la libre appréciation de l'Actionnaire Commandité tel que détaillé dans le Mémoire de Placement Privé (les Actions de Situation Spécifique).

6.3 L'Actionnaire Commandité peut, à tout moment, émettre des classes d'Actions supplémentaires, auxquelles pourront être attachés différents droits et obligations en ce qui concerne les investisseurs éligibles, les droits aux profits et aux revenus, les caractéristiques de rachat et/ou de frais et coûts, tels que décrits dans le temps dans le Mémoire de Placement Privé.

6.4 Les Actions à l'intérieur de chaque Classe peuvent être séparées dans des sous-classe d'Actions (une Sous-Classe ou des Sous-Classes) correspondant à une devise particulière, l'euro ou le dollar américain. Les Actions de chaque Sous-Classe auront les mêmes caractéristiques que les Actions des autres Sous-Classe de la même Classe sauf en ce qui concerne la devise, y compris notamment, les frais et dépenses y afférents tel que décrit dans le Mémoire de Placement Privé.

6.5 En outre, chaque Sous-Classe peut être séparée en série d'Actions (une Série ou des Séries) correspondant à la date d'émission des Actions de chaque Sous-Classe concernée. Les Actions de chaque Série auront les mêmes caractéristiques que les Actions des autres Séries de la même Sous-Classe. Les Actions de Séries différentes mais de même Sous-Classe ne différeront que par leur date d'émission et donc par tout droit et obligation liés à la date d'émission, y compris notamment les frais et dépenses y afférents tel que décrit dans le Mémoire de Placement Privé.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1. Le Fonds émettra uniquement des Actions sous forme nominative.

7.2. Toutes les Actions émises par le Fonds seront inscrites dans un registre des Actions qui sera conservé au siège social du Fonds, ce registre des Actions contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, son lieu de résidence ou son domicile élu, ainsi que le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chaque Action.

7.3. L'inscription du nom d'un Actionnaire au registre établira son droit de propriété. Le Fonds n'émettra normalement pas de certificats concernant cette inscription mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionnariat sur demande.

7.4. Les Actionnaires fourniront au Fonds une adresse à laquelle toutes les communications et notices pourront être envoyées.

7.5. Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, l'Actionnaire Commandité peut en faire mention au registre des Actions, et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée comme celle du siège social du Fonds, ou à toute autre adresse inscrite par l'Actionnaire Commandité de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse telle que mentionnée au registre par notification écrite envoyée à l'Actionnaire Commandité.

7.6. Le Fonds ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Actions est contestée, toutes les personnes invoquant un droit sur cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cet actionnariat vis-à-vis du Fonds. L'Actionnaire Commandité peut suspendre l'exercice de tous les droits attachés à ces Actions jusqu'à ce qu'un tel mandataire soit régulièrement désigné. Dans le cas où une Action est enregistrée au nom de plus d'une Personne, le propriétaire enregistré en premier dans le registre sera réputé être le représentant de tous les copropriétaires et sera seul autorisé à être traité comme propriétaire de cette Action à toutes fins, y compris, sans limitation, pour la réception de convocations du Fonds.

7.7. Le Fonds peut émettre des fractions d'Actions jusqu'à la troisième décimale. Ces fractions d'Actions ne donneront pas de droit de vote mais donneront le droit de participer de façon proportionnelle aux actifs nets des Actions.

Art. 8. Émission et Souscription des Actions.

8.1. Sauf en cas de disposition contraire de la Loi de 2007, les Actions sont offertes aux investisseurs avertis au sens seul de l'article 2 de la Loi de 2007 (chacun, un Investisseur Averti). Cette restriction ne s'applique pas à l'Actionnaire Commandité et aux autres Personnes prenant part à la gestion du Fonds.

8.2. Le respect des conditions de ce statut par chaque investisseur sera vérifié par l'Actionnaire Commandité ou par tout mandataire auquel cette fonction aura été déléguée par l'Actionnaire Commandité.

8.3. Chaque investisseur qui désire souscrire à des Actions devra conclure un contrat de souscription (le Contrat de Souscription) qui sera signé par l'Actionnaire Commandité et ledit investisseur après acceptation. Les investisseurs s'engagent donc à souscrire aux Actions conformément au Contrat de Souscription concerné, aux Statuts, ainsi qu'aux termes et conditions décrits dans le Mémoire de Placement Privé.

8.4. L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre, à tout moment, un nombre illimité d'Actions supplémentaires de toute Classe, sans réserver aux Actionnaires existants d'une Classe un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre. Chaque nouvelle Action émise dans une Classe, confère à son propriétaire les mêmes droits et obligations que les propriétaires des Actions existantes appartenant à la même Classe.

8.5. Les Actions seront sans valeur nominale.

8.6. L'Actionnaire Commandité peut imposer des conditions à l'émission d'Actions (en ce compris la signature des documents de souscription et la fourniture de toute information que l'Actionnaire Commandité jugera pertinente) et pourra fixer un niveau minimum de souscription. L'Actionnaire Commandité peut également imposer un droit de souscription et a le droit d'y renoncer totalement ou partiellement. Toutes les conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise seront détaillées dans le Mémoire de Placement Privé.

8.7. Sauf disposition contraire dans le Mémoire de Placement Privé, les Actions sont émises à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (définie ci-dessous) applicable à la fermeture des bureaux le jour ouvrable de l'émission des Actions.

8.8. Les Actions seront émises uniquement après acceptation de la souscription par l'Actionnaire Commandité. Le prix d'émission doit être reçu dans les cinq jours ouvrables suivant la date de souscription desdites Actions. Le paiement sera effectué dans les conditions et endéans les délais déterminés par l'Actionnaire Commandité dans le Mémoire de Placement Privé.

8.9. L'Actionnaire Commandité peut convenir de l'émission d'Actions en contrepartie d'apports en nature, dans le respect des conditions établies par le droit luxembourgeois.

8.10. L'Actionnaire Commandité peut déléguer à tout administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir dûment autorisé, ou tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix d'émission de toutes Actions à émettre, et à les émettre.

Art. 9. Transfert des Actions.

9.1. Les Actions ne peuvent être nanties, grevées d'un droit, hypothéquées, affectées, cautionnées, vendues, échangées ou cédées, directement ou indirectement (y compris notamment, placées ou cotées par tout agent de placement, intermédiaire, service en ligne, site, agent, ou autre personne, service ou entité similaire) sans l'accord préalable écrit de l'Actionnaire Commandité, qui pourra accorder ou refuser son accord à sa seule appréciation, tel que détaillé dans le Mémoire de Placement Privé.

9.2. Tout transfert d'Actions sera effectué au moyen d'une déclaration écrite de transfert à enregistrer dans le registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les Personnes détenant des procurations valables pour agir.

Art. 10. Rachat d'Actions.

10.1. Le rachat d'Actions à l'initiative d'un Actionnaire peut être demandé conformément aux conditions décrites dans le Mémoire de Placement Privé et sous réserve des autres conditions établies dans le Mémoire de Placement Privé.

10.2. L'Actionnaire Commandité peut, au moyen d'une notice de rachat, décider de racheter des Actions d'un Actionnaire, cet Actionnaire sera dans l'obligation de vendre ses Actions au Fonds aux conditions déterminées conformément au Mémoire de Placement Privé.

Art. 11. Conversion des Actions.

11.1. La conversion des Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe peut être autorisée Classe par Classe, tel que décrit dans le Mémoire de Placement Privé.

Titre III. Administration

Art. 12. Gestion.

12.1. Le Fonds sera administré par Paloma International, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.983, qui sera l'Actionnaire Commandité et qui sera l'Actionnaire indéfiniment responsable et qui sera personnellement, solidairement et conjointement tenu, avec le Fonds, de toutes les dettes qui ne peuvent être payées sur les actifs du Fonds. Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir d'une manière ou en une capacité autre que celle d'exercer leurs droits d'Actionnaires Commanditaires dans les Assemblées Générales.

12.2. L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt du Fonds qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale, à tout moment en conformité avec les objectifs et la stratégie d'investissement du Fonds.

Art. 13. Pouvoir de Signature.

13.1. Vis-à-vis des tiers, le Fonds sera valablement engagé par la seule signature de l'Actionnaire Commandité agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par les signatures individuelles ou conjointes de toutes autres Personnes à auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par l'Actionnaire Commandité à sa discrétion.

Art. 14. Délégation de Pouvoir.

14.1. L'Actionnaire Commandité peut nommer des fondés de pouvoir, dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres directeurs que le Fonds estime nécessaires à son fonctionnement et sa gestion. Ces nominations peuvent être révoquées à tout moment par l'Actionnaire Commandité. Les directeurs ne sont pas nécessairement Actionnaires du Fonds. Sauf disposition contraire des présents Statuts, les directeurs auront les droits et pouvoirs qui leurs sont conférés par l'Actionnaire Commandité. L'Actionnaire Commandité pourra de plus nommer d'autres agents, membres ou non de l'Actionnaire Commandité et qui auront les pouvoirs fixés par l'Actionnaire Commandité.

14.2. L'Actionnaire Commandité peut à tout moment créer un ou plusieurs comités composés de membres de l'Actionnaire Commandité et/ou de Personnes externes et auxquels il peut déléguer les pouvoirs et fonctions qu'il jugera appropriés.

Art. 15. Politiques d'Investissement et Restrictions.

15.1. L'Actionnaire Commandité, dans le respect du principe de diversification des risques et conformément au Mémoire de Placement Privé, a le pouvoir de déterminer les politiques et les stratégies d'investissement du Fonds, ainsi que la conduite de la gestion et des opérations du Fonds, dans le respect des restrictions qu'il aura fixées conformément aux lois et règlements applicables.

15.2. Le Fonds peut employer les techniques et instruments se rapportant aux titres négociables, aux devises et à tous autres actifs financiers ou instruments aux fins de couverture.

Art. 16. Révocation de l'Actionnaire Commandité.

16.1. L'Actionnaire Commandité peut être révoqué de ses fonctions d'Actionnaire gérant commandité par un vote des Actionnaires représentant 85% (quatre-vingt-cinq pourcent) des Actions émises et en circulation (à l'exception des

droits de vote exerçables par l'Actionnaire Commandité), seulement lors de la survenance de l'un des événements suivants, tel que jugé par une décision rendue en dernier ressort par un arbitre ou un tribunal compétent:

(a) toute action de l'Actionnaire Commandité ou de toute Personne à qui l'Actionnaire Commandité a délégué une partie de ses fonctions, qui constitue une fraude;

(b) l'Actionnaire Commandité, ou toute Personne à qui l'Actionnaire Commandité a délégué une partie de ses fonctions a, intentionnellement ou par négligence grave, commis une violation de l'une ou de plusieurs dispositions du Mémorandum de Placement Privé et/ou des présents Statuts, à laquelle il n'a pas été remédié dans les 60 (soixante) jours à compter de la notification de l'Actionnaire Commandité.

16.2. L'Actionnaire Commandité ne votera pas lors du vote de ladite révocation.

16.3. Dès la révocation de l'Actionnaire Commandité, l'Assemblée Générale nommera à la majorité simple, un nouvel Actionnaire commandité. Ce nouvel Actionnaire commandité, sous réserve de l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, remplacera l'Actionnaire Commandité en tant qu'Actionnaire gérant commandité du Fonds.

Art. 17. Conflit d'Intérêts.

17.1. Aucun contrat ni aucune transaction entre le Fonds et d'autres Personne ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, administrateurs ou directeur de l'Actionnaire Commandité aurait un intérêt quelconque ou soit gérant, administrateur, Actionnaire, dirigeant ou employé dans cette autre Personne. Un gérant de l'Actionnaire Commandité qui est gérant, dirigeant ou employé d'une Personne avec laquelle le Fonds conclut des contrats ou avec laquelle il est en relations d'affaires ne sera pas, à raison de l'affiliation avec cette autre Personne, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne ce contrat ou cette affaire.

17.2. Sous réserve de l'article 17.3 ci-dessous, au cas où un gérant de l'Actionnaire Commandité aurait dans une affaire du Fonds un intérêt opposé à celui-ci, ce gérant devra en informer l'Actionnaire Commandité et ne délibérera ni ne prendra part au vote se rapportant à cette affaire, et l'assemblée générale des Actionnaires suivante devra en être informée.

17.3. Le conflit d'intérêts visé au paragraphe précédent, ne comprend pas les relations ou intérêts dans toute affaire, position ou transaction auxquelles les initiateurs, le gestionnaire, le dépositaire, les administrateurs et toute autre Personne que l'Actionnaire Commanditaire pourra désigner de temps à autre à sa libre appréciation prennent part.

Art. 18. Indemnisation.

18.1. Ni l'Actionnaire Commandité, ni ses affiliés et leurs gérants respectifs, actionnaires, cadres, employés ou leurs représentants légaux (ensemble les Parties Indemnisées) ne seront responsables envers le Fonds des frais, pertes, créances, dommages, dettes, dépenses (y compris les frais juridiques et autres frais professionnels raisonnables et débours), jugements, amendes ou règlements (collectivement les Pertes Indemnisées) découlant de, concernant ou en relation avec tout acte ou omission de ladite Partie Indemnisée commis ou omis en relation avec le Fonds ou les présents Statuts, sauf pour toute Perte Indemnisée découlant de, concernant ou en relation avec tout acte ou omission juridiquement reconnu comme étant principalement attribuable à la mauvaise foi, la faute grave, le manquement délibéré ou la fraude de ladite Partie Indemnisée. De plus, aucune Partie Indemnisée ne sera responsable envers le Fonds des Pertes Indemnisées découlant de, concernant ou en relation avec tout acte ou omission commis ou omis par un courtier ou un agent du Fonds si celui-ci est sélectionné, engagé ou retenu par ladite Partie Indemnisée directement ou au nom du Fonds conformément aux normes de conduite décrites ci-dessus. Toute Partie indemnisée peut consulter des conseillers, des comptables, des banquiers en investissement, des conseillers fiscaux, experts et autres consultants professionnels, réputés et spécialisés concernant les affaires du Fonds et se voir pleinement protégé et confirmé dans toute action ou inaction prise sur les conseils ou opinions de ces personnes, à condition que ces personnes aient été sélectionnées conformément aux normes de conduite.

18.2. Dans les mesures les plus larges permises par la loi, le Fonds indemniserà et ne tiendra pas les Parties Indemnisées pour responsable de toute Perte Indemnisée encourue ou subie par les Parties Indemnisées concernant tout acte ou omission ou tout acte ou omission présumé découlant de, concernant ou en relation avec le Fonds et les présents Statuts, ou dans toutes les procédures sauf pour les Pertes Indemnisées juridiquement reconnues comme étant principalement attribuables à la mauvaise foi, la faute grave, le manquement délibéré ou la fraude de ladite Partie Indemnisée. Le Fonds indemniserà également individuellement et ne tiendra pas les Parties Indemnisées pour responsable de toutes les Pertes Indemnisées encourues ou subies par ladite Partie Indemnisée en raison des actes ou omission commis ou des actes ou omissions présumés commis par un courtier ou agent du Fonds; à condition que ce courtier ou agent ait été sélectionné, engagé ou retenu par ladite Partie Indemnisée directement ou au nom du Fonds conformément aux normes de conduite décrites ci-dessus. La clôture d'une procédure par règlement ou d'une manière similaire, ne représente pas en soi une présomption que les actes, omissions ou les actes ou omissions présumés de ladite Partie Indemnisée étaient principalement attribuables à la mauvaise foi, la faute grave, le manquement délibéré ou la fraude de ladite Partie Indemnisée. Les dépenses (y compris les frais juridiques et autres frais professionnels raisonnables et débours) encourues dans le cadre de procédures peuvent, avec l'accord du Fonds, être avancées par le Fonds avant le règlement final de la procédure dès réception par le Fonds de l'engagement de ou au nom de la Partie Indemnisée de rembourser ledit montant s'il est

finalement déterminé que la Partie Indemnisée n'a pas droit à l'indemnisation Fonds telle que permise dans les présents Statuts.

18.3. Le droit à indemnisation précité n'exclura pas d'autres droits auxquels toute Partie Indemnisée pourrait prétendre.

Titre IV. Assemblées Générales

Art. 19. Pouvoirs et Droits de Vote.

19.1. Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée (chacune, une Assemblée Générale) représente la totalité des Actionnaires du Fonds. Toute résolution requiert l'approbation de l'Actionnaire Commandité.

19.2. Chaque Action donne droit à un (1) vote lors de toute Assemblée Générale.

Art. 20. Convocation et Participation.

20.1. L'Assemblée Générale annuelle sera tenue chaque année au siège social du Fonds ou à toute autre adresse à Luxembourg précisée dans la convocation. L'Assemblée Générale annuelle devra se tenir le troisième mardi du mois de mai à 14h00 (heure de Luxembourg), sauf si ce jour n'est pas un jour ouvrable, auquel cas, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

20.2. Les dispositions de la Loi de 1915 relatives aux délais et la procédure de convocation, ainsi qu'à la conduite des assemblées générales s'appliquent aux Assemblées Générales sauf disposition contraire des présents Statuts.

20.3. L'Assemblée Générale se réunira sur convocation écrite de l'Actionnaire Commandité énonçant l'ordre du jour et envoyée aux Actionnaires par lettre recommandée au moins huit jours calendaires avant la date de l'assemblée. L'Actionnaire Commandité peut déterminer toutes conditions à remplir par les Actionnaires afin de pouvoir prendre part à cette Assemblée Générale.

20.4. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

20.5. Les Actionnaires représentant un dixième (10%) du capital social du Fonds peuvent exiger que l'Actionnaire Commandité convoque une Assemblée Générale.

20.6. Un Actionnaire peut donner procuration écrite à une autre Personne (Actionnaire ou non) pour le représenter à une Assemblée Générale.

20.7. Chaque Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les Personnes prenant part à l'assemblée de s'identifier, de s'entendre et de se parler mutuellement. La participation à une assemblée par l'un de ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à cette assemblée.

20.8. Chaque Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote mis à leur disposition par le Fonds. Les formulaires de vote contiennent la date, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution, trois cases autorisant soit (a) un vote en faveur, (b) un vote contre, ou (c) une abstention. Les formulaires de vote doivent être retournés par les Actionnaires au siège social du Fonds. Seuls les formulaires de vote reçus préalablement à l'Assemblée Générale sont pris en compte pour le calcul du quorum. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention sont nuls.

Art. 21. Quorum et Règles de Majorité.

21.1. Sauf disposition contraire dans la loi ou ces Statuts, les résolutions des Assemblées Générales sont adoptées à la majorité simple sans tenir compte de la proportion du capital social représenté, étant entendu qu'une résolution ne sera valablement prise qu'avec l'approbation de l'Actionnaire Commandité.

21.2. L'Assemblée Générale ne peut modifier les Statuts que si la moitié du capital social au moins est présent ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts, ainsi que le texte de toutes les modifications proposées à l'objet ou à la forme du Fonds. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée par publications publiées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle et au moins quinze (15) jours avant l'assemblée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans deux journaux luxembourgeois. Ces convocations contiennent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et indiquent la date et les résultats de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement sans tenir compte de la proportion du capital social représenté. A chaque Assemblée Générale, les résolutions doivent être adoptées par deux tiers des droits de vote au moins, étant entendu que, sauf disposition contraire, l'Actionnaire Commandité détient un droit de veto en relation avec les résolutions soumises au vote.

21.3. Au cas où l'Assemblée Générale est convoquée pour décider de la révocation de l'Actionnaire Commandité ou de la conclusion d'un contrat entre le Fonds et l'Actionnaire Commandité, l'Actionnaire Commandité devra s'abstenir de voter et renoncera à son droit de veto, étant seulement autorisé à informer les Actionnaires de son opinion quant à la résolution.

21.4. La nationalité du Fonds ne peut être modifiée et l'engagement de ses Actionnaires ne peut être augmenté que par une décision prise à l'unanimité des Actionnaires.

Art. 22. Bureau et Procès-Verbal.

22.1. Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Actionnaire Commandité ou par toute Personne dûment autorisée et désignée par celui-ci.

22.2. Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire désigné par le président et le scrutateur, élu par l'Assemblée Générale.

Titre V. Valeur Nette d'Inventaire

Art. 23. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

23.1 La valeur nette d'inventaire (la Valeur Nette d'Inventaire) de chaque Action est exprimée dans la devise de référence de chaque Classe. La Valeur Nette d'Inventaire est calculée jusqu'à deux décimales, Classe par Classe, Sous-Classe par Sous-Classe, Série par Série, par l'agent administratif du fonds (l'Agent Administratif) sous la responsabilité de l'Actionnaire Commandité au moins une fois par an tel que décrit ci-dessous et tel que détaillé dans le Mémoire de Placement Privé.

23.2 Dans le but de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire du Fonds, les actifs nets attribuables à chaque Classe, Sous-Classe ou Série, seront convertis en dollars américains s'ils ne sont pas exprimés en dollars américains. Tous les profits, pertes, revenus ou dépenses comptables ainsi que les mouvements numériques concernant la couverture du risque de change attribuables à une Sous-Classe particulière ne seront entièrement affectés qu'à ladite Sous-Classe pour laquelle les opérations de couverture ont été entreprises et non à une autre Sous-Classe.

23.3 Le Fonds se réserve le droit de suspendre la fixation de la Valeur Nette d'Inventaire dans les circonstances prévues à l'article 24 «Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire» ci-dessous.

23.4 Tous les actifs et passifs du Fonds seront évalués à leur valeur juste conformément aux principes comptables applicables au Fonds. L'Actionnaire Commandité peut, librement et en toute bonne foi, permettre l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation, s'il considère que cette évaluation reflète mieux la valeur juste des actifs du fonds.

23.5 Si, à la suite du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, des changements importants des cotations se produisent sur les marchés sur lesquels une partie importante des investissements du Fonds est cotée ou négociée, le Fonds peut annuler cette première évaluation et procéder à une deuxième évaluation dans le but de sauvegarder les intérêts des actionnaires du Fonds et le Fonds annulera la première évaluation et procédera à une deuxième évaluation.

23.6 En l'absence de mauvaise foi, de négligence, de manquement ou d'erreur manifeste, toute décision sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire prise par l'Actionnaire Commandité ou par l'Agent Administratif, sera définitive et opposable au Fonds et aux actionnaires du Fonds présents, passés et futurs.

23.7 Les principes d'évaluation suivants sont applicables lors du calcul de la valeur nette d'inventaire du Fonds:

1. Les titres cotés (y compris les titres cotés sur le marché international NASDAQ et les titres détenus (held long) et vendus à découvert (sold short)) sont valorisés à leur dernier cours du marché applicable au jour de l'évaluation, ou, si aucune vente n'a eu lieu à cette date, à la moyenne entre les cours acheteur et les cours vendeur (bid and asked pices) à la clôture des marchés dudit jour.

2. Les titres de créance, tels que les obligations de société convertibles, les obligations d'Etat et les obligations bancaires sont valorisés à une moyenne entre les cours acheteur et vendeur à la clôture des marchés.

3. Pour ce qui est des titres adossés à des créances, les positions TBA (dont l'émission est à venir) sont évaluées à une moyenne entre les cours acheteur et vendeur à la clôture des marchés et les positions non-TBA (par exemple Federal National Mortgage Association, les obligations garanties par l'hypothèque) sont évaluées à une moyenne entre les cotations acheteur et vendeur reçues des courtiers. Lorsqu'aucune cotation de courtier n'est disponible, les titres adossés à des créances sont valorisés sur la base d'un modèle financier (marked-to-model).

4. En ce qui concerne les dérivés de taux (par exemple, les options, droits et contrats à terme), les warrants et les options américaines sont valorisés à une moyenne entre les cours acheteur et vendeur à la clôture des marchés, les contrats à terme et les options non-américaines sont valorisés en utilisant les cours d'échange respectifs applicables au jour de l'évaluation.

5. Pour les contrats de dérivés hors cote, les warrants sont valorisés à une moyenne entre les cours acheteur et vendeur à la clôture des marchés. Les contrats sur les différences et les swaps sur les titres sont valorisés à une valeur juste basée sur les changements de cours de l'instrument sous-jacent à partir de la date du contrat jusqu'à la date d'évaluation, nette de financement accumulé. Les swaps sur les obligations sont valorisés à une moyenne entre les cours acheteur et vendeur du titre sous-jacent à la clôture des marchés. Les options, contrat à terme sur les devises, les swaps de taux, swaps sur défaillance sont valorisés en utilisant les valorisation des tiers ou les modèles de valorisation indépendants utilisant les données de sources indépendantes et des clauses contractuelles.

6. La valorisation de tous les autres titres et actifs, y compris notamment les intérêts sur les investissements passifs est laissée à la libre appréciation de l'Actionnaire Commandité. Pour déterminer la valeur des intérêts sur les investissements passifs, l'Actionnaire Commandité peut se baser sur les valeurs fournies par les investissements passifs ou utiliser la valeur juste conformément aux normes des Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles (Luxembourg GAAP).

7. La valorisation des titres dont la valeur marchande est limitée ou des titres restreints peut être ajustée pour refléter la valeur juste conformément aux normes du Luxembourg GAAP.

23.8 Les dettes du Fonds (autres que les titres vendus à découvert «short sold») sont déterminées conformément au Luxembourg GAAP. De plus, l'Agent Administratif, sous la supervision de l'Actionnaire Commandité, a toute latitude pour établir des réserves couvrant les dépenses, dettes et provisions estimées. Le terme 'titres', tel qu'utilisé dans les présentes, aura la définition la plus large possible et inclut tous les intérêts de quelque nature communément repris sous la dénomination de titres, y compris notamment, les actions de capital, tous les types de titres de capitaux propre (enregistrés ou non, cotés ou non); les actions à titre de bénéficiaire; les parts sociales dans les sociétés de personne et à responsabilité limitée et autres instruments financiers similaires; les obligations, billets à ordre et obligations garanties (subordonnées, convertibles ou autre); la faillite et autres dettes et créances; les devises; les taux d'intérêt, devise, capital et autres produits dérivés, y compris notamment (i) les contrats à terme (et les options y afférentes) sur les indices boursiers, les devises, les obligations du gouvernement des Etats-Unis, les obligations d'autres pays (autre que les Etats-Unis), les autres instruments financiers et toutes les autres marchandises, (ii) les swaps, les options, les options de swap, les droits, les warrants, les titres vendus avant émission, taux plafonds, tunnels, planchers, les contrats sur taux à terme, les contrats de rachat et de rachat inversé et leurs équivalents en numéraire, (iii) les transactions de devises à terme et opération au courant, et (iv) les contrats liés à ou garantissant ces transactions; les beaux, y compris notamment les certificats de bail sur les équipements; les titres garantis par nantissement de matériel; les prêts de toutes sortes, y compris les prêts non garantis ou les prêts garantis sur les biens meubles ou immeubles (ou les deux); les financements de débiteur en possession de ses biens (DIP financing); les comptes et obligations à recevoir et dues, détenus en commerce ou par d'autres créanciers; les traites commerciales et créances; les contrats et autres créances; les participations; les fonds communs de placement; les fonds des marchés financiers américains et non-américains et leurs instruments; les obligations des gouvernements américain et non-américain ou d'une de leurs agences, états, municipalités, ou instrumentalités; les billets de trésorerie; les certificats de dépôt; les acceptations bancaires; les reçus fiduciaires; les titres adossés à des créances; les obligations garanties par l'hypothèque émises ou garanties par émission de titres par les agences fédérales américains (y compris notamment les flux identiques à taux fixe, les hypothèques à taux variable, les obligations garantie par l'hypothèque, les titres garantis par l'hypothèque à coupons détachés et les Real Estate Mortgage Investment Conduits); les lettres de crédit; les instruments financiers; les fonds négociés en bourse (EFTs); les comptes à recevoir et dus; les options de vente; les options d'achat; et les obligations, biens meubles et immeubles et les instruments ou preuves de dette de quelque nature ou type; dans tous les cas, de toute personne, société, gouvernement ou autre entité de toute sorte, ouvert ou non ou facilement négociable.

23.9 La Valeur Nette d'Inventaire par Action, Sous-Classe ou Série sera valorisée périodiquement sur la base d'informations non-auditées et ajustée dès réception des comptes annuels audités ou des informations non-auditées révisées de la part des émetteurs de portefeuille d'investissement.

23.10 L'Agent Administratif valorisera les actifs du Fonds pour le compte de l'Actionnaire Commandité sous le contrôle et la responsabilité de celui-ci, conformément aux présents Statuts. Si l'Actionnaire Commandité pense que la valorisation fournie par l'Agent Administratif ne reflète pas correctement la valeur d'un actif, il aura toute latitude pour valoriser de bonne foi, ledit actif à sa valeur juste.

23.11 La Valeur Nette d'Inventaire du Fonds sera égale à son actif brut moins son passif brut à toute date de calcul tel que détaillé dans le Mémoire de Placement Privé.

23.12 La Valeur Nette d'Inventaire par Action est calculée en divisant la Valeur Nette d'Inventaire des Actions d'une Classe (ou Sous-Classe ou Série d'une Classe ou Sous-Classe) par le nombre d'Actions en circulation de cette Classe (ou Sous-Classe ou Série d'une Classe ou Sous-Classe).

Art. 24. Fréquence et Suspension temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et de Rachat et Conversion d'Actions.

24.1. L'Actionnaire Commandité peut suspendre la conversion des Actions, le rachat des Actions en tout ou en partie et le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire (i) pendant toute période durant laquelle les bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels les investissements du Fonds sont cotés, négociés ou échangés sont fermés pour une autre raison que des vacances ordinaires ou des week-ends, ou durant laquelle ces opérations sont restreintes ou suspendues; (ii) pendant l'existence d'un état des affaires ayant pour conséquence, de l'avis de l'Actionnaire Commandité, de rendre la vente des actifs du Fonds ou la fixation de la Valeur Nette d'Inventaire du Fonds infaisable ou déraisonnable ou pouvant être préjudiciable aux Actionnaires du Fonds; (iii) durant la survenance d'une panne des moyens de communication régulièrement utilisés pour le calcul du prix ou de la valeur des actifs et passifs du Fonds, ou du prix actuel sur les marchés financiers tels que précités, ou lorsque, pour toute autre raison, les prix ou la valeur de tout actif ou passif du Fonds ne peuvent être rapidement et précisément établis; (iv) pendant toute période durant laquelle tout transfert de fonds qui se rapporte à la réalisation ou l'acquisition d'investissements ne peut être effectué à un taux de change normal de l'avis de l'Actionnaire Commandité; (v) pendant toute période durant laquelle le Fonds n'est pas en mesure de retirer les fonds nécessaires au rachat d'actions; ou (vi) pendant la période durant laquelle les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds a investi ont suspendu les retraits pour des raisons similaires aux conditions de suspension de rachat décrites au présent paragraphe. Lorsque l'Actionnaire Commandité détermine qu'une des conditions ci-dessus n'existe plus, les droits de rachat et de conversion seront rapidement rétablis et toute demande de rachat sera honorée à la fin du trimestre fiscal

suivant cette décision, mais jamais avant la fin d'un délai de trente jours suivant ladite décision, sauf si l'Actionnaire Commandité en décide autrement.

24.2. Les Actionnaires détenant des Actions suspendues recevront une notification de toute suspension de rachat, de conversion ou de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire ou de toute cessation de ladite suspension.

24.3. Dans la mesure du possible, toutes les dispositions raisonnables seront prises pour mettre fin à la suspension.

24.4. De plus, l'Actionnaire Commandité peut suspendre le paiement du produit du rachat dû à un Actionnaire si, à la suite de dudit rachat, la Valeur Nette d'Inventaire du Fonds devait être inférieure au capital minimum requis par la Loi de 2007 s'élevant à l'équivalent en dollars américains de EUR 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille euros) ou si l'Actionnaire Commandité pense qu'il est nécessaire de procéder ainsi pour observer les lois contre le blanchiment d'argent et autres lois similaires applicables au Fonds et à tout affilié ou prestataire de service du Fonds.

Titre VI. Comptes - Distributions

Art. 25. Exercice Social et Comptes.

25.1. L'exercice social du Fonds commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

25.2. Chaque année, l'Actionnaire Commandité prépare le rapport annuel conformément à la Loi de 2007. Ce rapport annuel doit comprendre un bilan ou un état des actifs et passifs, un compte de résultats, un rapport sur les opérations de l'année financière précédente ainsi que toutes informations significatives.

25.3. Les comptes annuels seront approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 26. Devise de Référence.

26.1. La devise de référence du Fonds est le dollar américain. Chaque Classe ou Sous-Classe pourra être exprimée dans une autre devise. Le Fonds préparera des comptes consolidés en dollars américains. Pour la détermination du capital social du Fonds, les actifs nets seront convertis en dollars américains, s'ils ne sont pas exprimés en dollars américains et le capital social sera équivalent à la somme des actifs nets du Fonds.

Art. 27. Réviseur d'Entreprises.

27.1. Les données comptables contenues dans le rapport annuel du Fonds seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'Actionnaire Commandité et rémunéré par le Fonds.

27.2. Le réviseur d'entreprises remplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Art. 28. Distributions.

28.1. Toute distribution, approuvée de temps à autre par l'Assemblée Générale lors de l'Assemblée Générale, sera payée en numéraire ou en nature dans n'importe quelle devise au moment et au lieu que l'Actionnaire Commandité désignera de temps à autre.

28.2. Aucune distribution ne sera effectuée dont la conséquence serait que la Valeur Nette d'Inventaire du Fonds tombe en dessous du capital minimum requis par la Loi de 2007, ainsi qu'il est fixé à l'article 5.3 ci-dessus.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 29. Dissolution et Liquidation du Fonds.

29.1. Le Fonds pourra être dissout à tout moment par décision de l'Assemblée Générale conformément aux conditions fixées pour la modification de ces Statuts telles que décrites à l'article 21.1 des présents Statuts pour toutes les Classe d'Actions.

29.2. Lorsque le capital social devient inférieur aux deux tiers du capital social minimum tel qu'il est indiqué à l'Article 5.3 ci-dessus, la question de la dissolution du Fonds doit être soumise à l'Assemblée Générale par l'Actionnaire Commandité. Dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires détenant 50% des Actions représentées à une telle Assemblée Générale.

29.3. Lorsque le capital social devient inférieur au quart du capital social minimum tel qu'il est indiqué à l'Article 5.3 des Statuts, la question de la dissolution du Fonds doit être soumise à l'Assemblée Générale par l'Actionnaire Commandité. Dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires possédant 25% des Actions représentées à l'Assemblée Générale.

29.4. Lorsque la tenue d'une Assemblée Générale est requise conformément à l'article 29.2 ou 29.3 ci-dessus, cette Assemblée Générale doit être convoquée de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai de quarante jours à compter du moment où l'on constate que l'actif net du Fonds est devenu inférieur aux deux tiers ou au quart du capital social minimum, le cas échéant.

29.5. En cas de dissolution du Fonds, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale qui décide la dissolution et soumis à l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les opérations de liquidation auront lieu en conformité avec le droit luxembourgeois.

Titre VIII. Général

Art. 30. Modifications des Statuts.

30.1. Ces Statuts ne pourront être modifiés que par une Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité décrites à l'article 21 ci-dessus et conformément à la Loi de 1915.

Art. 31. Loi Applicable.

31.1. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé conformément à la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou peuvent être modifiées de temps à autre.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social du Fonds commencera le jour de la constitution du Fonds et se terminera le 31 décembre 2011.

2. La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra en 2012.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs prénommés et représentés comme dit ci-dessus déclarent avoir souscrit les Actions suivantes du Fonds, tel que suit:

1. Paloma International, prénommé et représenté comme dit ci-dessus	1 Action 1 Action de Classe B1
2. Trust Asset Management, LLP, prénommé et représenté comme dit ci-dessus	43 actions de Classe B1
Total:	<u>45 Actions</u>

Toutes les Actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quarante-cinq mille dollars américains (USD 45.000) est dès à présent à la libre disposition du Fonds, la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incombent au Fonds à la suite de sa constitution s'élèvent approximativement à trois mille euros (€ 3.000,-).

Assemblée Générale des Actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit du Fonds et se considérant comme ayant été dûment convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Ayant constaté au préalable que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée a pris la résolution suivante:

Résolution Unique

Le siège social du Fonds est établi au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, celles-ci ont signé, avec Nous, le notaire, cet acte original.

Signé: T. Sauer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43730. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142808/1027.

(110165289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

**VIII Eastburn Chateau S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. VIII A Chateau S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.959.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) VIII International Holdings S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of EUR 91,250 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.957, here represented by Mr Vincent BOUFFIOUX, private employee, by virtue of a power of attorney, given on October 18th, 2011,
AND

2) VIII Co-Investment International Holdings S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of EUR 21,250 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.958, here represented by Mr Vincent BOUFFIOUX, private employee, by virtue of a power of attorney, given on October 18th, 2011,

(the Shareholders).

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the Company, denominated VIII A Chateau S.à r.l. (the Company), a private limited company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 122.959, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, dated December 15th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 520 dated April 3rd, 2007. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of August 10th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1865 dated September 25th, 2009.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that they may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to change the as stated above, have taken the following resolution: name of the Company to "VIII Eastburn Chateau S.à r.l."; and
2. Amendment of article 4 of the articles of association of the Company to reflect such change of name.

This having been declared, the Shareholders, represented

First resolution

The Shareholders resolve to change the name of the Company from VIII A Chateau S.à r.l. to VIII Eastburn Chateau S.à r.l..

Second resolution

Further to the first resolution above, the Shareholders resolve to amend article 4 of the articles of association of the Company to reflect such name change so that article 4 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 4.** The Company will exist under the corporate name of VIII Eastburn Chateau S.à r.l."

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) VIII International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec un capital social de 91.250.- EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.957, ici représentée par Monsieur Vincent BOUFFIOUX, employé privé, en vertu d'une procuration donnée le 18 octobre 2011,

ET

2) VIII Co-Investment International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec un capital social de 21.250.- EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.958, ici représentée par Monsieur Vincent BOUFFIOUX, employé privé, en vertu d'une procuration donnée le 18 octobre 2011,

(les Associés).

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée VIII A Chateau S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.959, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg du 15 décembre 2006, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 520 en date du 3 avril 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1865 du 25 septembre 2009.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de procéder au changement de nom de la Société en «VIII Eastburn Chateau S.à r.l.»; et
2. Décision de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour y refléter le changement de nom de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier le nom de la Société de «VIII A Chateau S.à r.l.» en «VIII Eastburn Chateau S.à r.l.».

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessus, de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

« **Art. 4.** La Société adopte la dénomination sociale de VIII Eastburn Chateau S.à r.l.».

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge du fait de sa constitution, s'élève à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Bouffieux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2011. LAC/2011/46545. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146406/107.

(110169238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Docarpa Corporation N.V., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.668.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sarl

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2011147762/13.

(110171491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

E4U S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 83, rue de Leudelage.

R.C.S. Luxembourg B 116.399.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147774/10.

(110171088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

FHMN S.à r.l., Société Anonyme Soparfi.

Enseigne commerciale: What Else.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 7, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 146.026.

Les comptes annuels clôturés au 31-déc-10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/09/2011.

FLORENT PLURIEL.

Référence de publication: 2011147776/10.

(110171643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Financière de l'Occident S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 37.554.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Luisella MORESCHI.

Référence de publication: 2011147777/10.

(110171501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Financière de l'Occident S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 37.554.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Patricia JUPILLE.

Référence de publication: 2011147778/10.

(110171502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Financière de l'Occident S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 37.554.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Frédérique VIGNERON.

Référence de publication: 2011147779/10.

(110171504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Financière Européenne de Capitalisation S.A., dite FEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 62.398.

Le Bilan au 30.06.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147780/10.

(110171598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Docarpa Corporation N.V., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.668.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sarl

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2011147761/13.

(110171490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Finmac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.962.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Frédérique VIGNERON.

Référence de publication: 2011147781/10.

(110171123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Finmac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.962.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Patricia JUPILLE.

Référence de publication: 2011147782/10.

(110171125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Finmac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.962.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Luisella MORESCHI.

Référence de publication: 2011147783/10.

(110171126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Freeman Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.789.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Luisella MORESCHI.

Référence de publication: 2011147787/10.

(110171510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Finmac S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.962.

1. Le siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg de la société FINMAC S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-74962 est dénoncé avec effet immédiat.

2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société FINMAC S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

L.M.C Group S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011147784/14.

(110171127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Workplace Options Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.480,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 164.033.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the ninth day of September.

Before Us Maître Francis KESSELER, civil law notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Workplace Benefits, LLC, a Delaware limited liability company having its principal offices at 3020 Highwoods Blvd, Raleigh, NC, 27604, United States of America, registered with the North Carolina Secretary of State under SOSID number 0779613,

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerk of notary, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société à responsabilité limitée» (limited liability company) which such party declares to incorporate.

Form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company»), governed by the present Articles and by the Luxembourg law and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”).

Art. 2. The Company will exist under the name of Workplace Options Finance, S. à r. l..

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries and affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers. The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles. The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad. In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Share Capital - Shares

Art. 7. The issued capital of the Company is set at twelve thousand four hundred eighty Euros (EUR 12,480.-) divided into twelve thousand four hundred eighty (12,480) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 9. The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted by unanimous decision of the shareholders. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price, it being understood that the amount may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 10. The Company is managed by one or several manager(s). In case of plurality of managers, the managers will constitute a board of managers composed of one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s). The managers need not to be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum remove and replace any manager.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or the sole manager (as the case may be).

The Company shall be bound by the signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager.

The board of managers or the sole manager may sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers/sole manager will determine its agent(s) power, duties and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 11. The managers do not contract in their functions any personal obligation concerning the commitments regularly taken by them in the name of the Company; as representatives of the Company, the managers are only responsible for the execution of their mandates.

Art. 12. The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers. The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

At least one class A and one class B managers present in person or represented in Luxembourg are a quorum. Any other manager, in addition to the quorum, may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. Any and all managers, apart from those who are the quorum and must attend in person, may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by a majority of the managers present or duly represented, with a vote of at least one class A manager and one class B manager in favor of the decision. The establishment by the Company of offices and branches shall require the unanimous decision of the board of managers.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a board of managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

General meetings of shareholders

Art. 13. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing. If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 14. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 15 (fifteen) days prior to the date of the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice. Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder. Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting. At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year – Annual Accounts

Art. 15. The Company's financial year begins on the 1st of January of each year and closes on the 31st of December of the same year.

Art. 16. Each year, as of the 1st of January, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company. At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 17. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 18. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment. At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the thresholds determined by the Luxembourg laws are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company. Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital are decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. Notwithstanding the provisions of article nineteen, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 22. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration. When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 23. The Company is governed by the laws of Luxembourg.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date of incorporation and shall end on 31st of December, 2012.

Subscription - Payment

All the twelve thousand four hundred eighty (12,480.-) shares have been entirely subscribed by the appearing party, named above, and fully paid up in cash with twelve thousand four hundred eighty Euros, so that the amount of twelve thousand four hundred eighty Euros is at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named appearing party, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of the sole shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) The Company will be administered by the following manager:

- Mr. Daniel Fondu, director, born on 16 June 1959 at Lobbes, Belgium, with professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

The sole manager shall serve for an undetermined duration.

2) The Company shall have its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-ALzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf septembre.

Par-devant nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Workplace Benefits, LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal établissement au 3020 Highwoods Blvd, Raleigh, NC, 27604, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secretary of State de Caroline du Nord sous le numéro SOSID 0779613,

représenté(e) par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts»).

Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2. La société existera sous la dénomination Workplace Options Finance, S.à r.l..

Art. 3. L'objet de la Société est l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses entités affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, nantir ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières se rapportant directement ou indirectement aux domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts. La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les

actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique s'il y a lieu.

Capital social - Parts sociales

Art. 7. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille quatre cent quatre-vingts Euros (12.480 EUR) représenté par douze mille quatre cent quatre-vingt (12.480) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 8. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 9. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société ou de l'associé unique (selon le cas). Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat, étant entendu que le montant n'excédera pas les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté par les bénéfices reportés et les réserves disponible moins les pertes et les sommes devant être attribuées à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance d'un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas de gérant unique, par décision de ce gérant unique. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution de l'assemblée générale des associés prises dans les mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes ou par une décision de l'associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de son/ces agent(s), la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant. Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Les réunions du conseil de gérance se tiendront

valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés à Luxembourg et forment le quorum de présence. Tout autre gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants. Une fois le quorum réuni, tout autre gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, avec le vote d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B en faveur de la décision. La Société peut établir des bureaux et des succursales sous réserve d'une décision unanime du conseil de gérance.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que des résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, câble, télégramme, télex, par moyen électronique, ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Assemblée générale des associés

Art. 13. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 14. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée. Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable. Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé. Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée. Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} décembre de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à partir du 1^{er} janvier, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société. Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 17. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 18. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination. A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils déterminés par les lois luxembourgeoises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article dix-neuf, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 22. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 23. La Société est régie par les lois luxembourgeoises.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2012.

Libération - Apports

Toutes les douze mille quatre cent quatre-vingt (12.480) parts sociales ont été souscrites par la partie comparante, ci-dessus nommée, et entièrement libérées par apport en numéraire d'une somme de douze mille quatre cent quatre-vingts euros, de sorte que le montant de douze mille quatre cent quatre-vingts euros est à la disposition de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Résolution de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société sera gérée par le gérant suivant:

- Monsieur Daniel Fondu, directeur, né le 16 juin 1959 à Lobbes, Belgique, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Le gérant est nommé pour une durée indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12201. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011142948/479.

(110165694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Florian Vermögensverwaltungs S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 99.099.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 14 décembre 2007, que:

- Suite à la liquidation volontaire de la société "FLORIAN VERMOGENSVERWALTUNGS SCS", celle-ci a définitivement cessé d'exister à ce jour et doit être radiée du Registre de Commerce et des Sociétés

- Les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq années à partir du 14 décembre 2007, à l'ancien siège social de la société à L-1450 Luxembourg, 28, côte d'Eich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011147785/19.

(110171137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Freeman Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.789.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Frédérique VIGNERON.

Référence de publication: 2011147788/10.

(110171512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Freeman Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.789.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Patricia JUPILLE.

Référence de publication: 2011147789/10.

(110171513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

HRE Investment Holdings II-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 214.273,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.715.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 28 Septembre 2011

L'associé unique de HRE Investment Holdings II-1 S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission Mr. Hans van de Sanden, et de Mr. Jorrit Cromptvoets de leurs fonctions de Gérant de la Société, avec effet au 28 Septembre 2011;

- de nommer Luxembourg Corporation Company S.A., une société Luxembourgeoise, ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B37974, aux fonctions de Gérant de la Société avec effet au 28 Septembre 2011, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 20 Octobre, 2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011147807/19.

(110171163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Garden Blue S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 141.304.

1. Le siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg de la société GARDEN BLUE S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-141304 est dénoncé avec effet immédiat.

2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société GARDEN BLUE S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

L.M.C Group S.A

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011147796/14.

(110171270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

G.D.C. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.750.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Frédérique VIGNERON.

Référence de publication: 2011147791/10.

(110171517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

G.D.C. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.750.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Patricia JUPILLE.

Référence de publication: 2011147792/10.

(110171518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

LNR Arman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 86.291.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 12 septembre 2011

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Alexandra PETITJEAN de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat.

- d'accepter la nomination de:

* Paul CLARKE né le 16 septembre 1970 à Montréal, Canada, ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Pour extrait analytique conforme

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2011147825/19.

(110171477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Interstate Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 51.107.

1. Le siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg de la société INTERSTATE INVESTMENTS S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-51107 est dénoncé avec effet immédiat.

2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société INTERSTATE INVESTMENTS S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

L.M.C Group S.A

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011147819/14.

(110171132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

G.D.C. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.750.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Luisella MORESCHI.

Référence de publication: 2011147790/10.

(110171515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Garden Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.304.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Patricia JUPILLE.

Référence de publication: 2011147793/10.

(110171260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Garden Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.304.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Frédérique VIGNERON.

Référence de publication: 2011147794/10.

(110171261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Barclays Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 280.270,32.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 125.419.

In the year two thousand and eleven, on the sixth of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED

BARCLAYS LUXEMBOURG FINANCE HOLDINGS, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office is at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.421, here represented Me Anneleen HOFKENS, Avocat Liste II, with professional address at 2-4, place de Paris, L-2314 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6 October 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Barclays Luxembourg Finance S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.419, incorporated pursuant to a deed of the notary Me Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 19 March 2007, whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 23 May 2007, number 954, page 45775. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 3 October 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole share capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing, and with article 16 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder decides to reclassify all the 20,000 (twenty thousand) current shares in the share capital of the Company as A ordinary shares (the "A Ordinary Shares").

Second resolution

The Sole Shareholder decides to create a new class of B ordinary shares in the share capital of the Company, with such rights and obligations as set forth in the Articles (the "B Ordinary Shares" and together with the A Ordinary Shares, the "Shares").

Third resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of two hundred and eighty thousand two hundred and sixty-eight point fifty-six British Pounds (GBP 280,268.56) so as to bring it from its current amount of seventeen thousand six hundred British Pounds (GBP 17,600.-) to two hundred and ninety-seven thousand eight hundred and sixty-eight point fifty-six British Pounds (GBP 297,868.56), by creating and issuing three hundred and eighteen thousand four hundred and eighty-seven (318,487) new B Ordinary Shares with a nominal value of zero point eighty-eight British Pounds (GBP 0.88) each (the "New Shares").

The New Shares are all subscribed by BARCLAYS ALDERSGATE INVESTMENTS LIMITED, a limited company incorporated under the laws of the

United Kingdom, having its registered office at 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom and registered with the UK Companies House under number 02223073, here represented by Me Anneleen HOFKENS, prenamed, (the "New Shareholder" and together with the Sole Shareholder, the "Shareholders"), by virtue of a proxy given on 6 October 2011, under private seal, which, initialed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such New Shares are entirely paid up by a contribution in cash of an amount of two billion eight hundred and two million six hundred and eighty-five thousand six hundred British Pounds (GBP 2,802,685,600.-). The global contribution of two billion eight hundred and two million six hundred and eighty-five thousand six hundred British Pounds (GBP 2,802,685,600.-) is allocated as follows: two hundred and eighty thousand two hundred and sixty-eight point fifty-six British Pounds (GBP 280,268.56) are allocated to the share capital of the Company and two billion eight hundred and two million four hundred and five thousand three hundred and thirty-one point forty-four British Pounds (GBP 2,802,405,331.44) are allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Shareholders decide to reduce the company's share capital by an amount of seventeen thousand five hundred and ninety-nine point twelve British Pounds (GBP 17,599.12), so as to bring the share capital from two hundred and ninety-seven thousand eight hundred and sixty-eight point fifty-six British Pounds (GBP 297,868.56) down to two hundred and eighty thousand two hundred and sixty-nine point forty-four British Pounds (GBP 280,269.44) by cancellation of nineteen thousand nine hundred and ninety-nine (19,999) A Ordinary Shares having each a par value of zero point eighty-eight British Pounds (GBP 0.88) and currently held by BARCLAYS LUXEMBOURG FINANCE HOLDINGS.

The Shareholders acknowledge that the other shareholder BARCLAYS ALDERSGATE INVESTMENTS LIMITED has waived its right to equal treatment in respect of the cancellation by the Company of part of its shares.

Fifth resolution

The Shareholders decide to increase the company's share capital by an amount of zero point eighty-eight British Pound (GBP 0.88), so as to bring the share capital from two hundred and eighty thousand two hundred and sixty-nine point forty-four British Pounds (GBP 280,269.44) to two hundred and eighty thousand two hundred and seventy point thirty-two British Pounds (GBP 280,270.32) by the issuance of one (1) A Ordinary Share having a par value of zero point eighty-eight British Pound (GBP 0.88) (the "New A Ordinary Share").

The New A Ordinary Share is subscribed by BARCLAYS LUXEMBOURG FINANCE HOLDINGS, prenamed, and is entirely paid up by a contribution in cash of an amount of seventeen thousand five hundred and ninety-nine point twelve British Pounds (GBP 17,599.12). The global contribution of seventeen thousand five hundred and ninety-nine point twelve British Pounds (GBP 17,599.12) is allocated as follows: zero point eighty-eight British Pound (GBP 0.88) is allocated to the share capital of the Company and seventeen thousand five hundred and ninety-eight point twenty-four British Pounds (GBP 17,598.24) are allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend article 6 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital of the company is fixed at two hundred and eighty thousand two hundred and seventy point thirty-two British Pounds (GBP 280,270.32) represented by (i) two (2) A ordinary shares (the "A Ordinary Shares") and (ii) three hundred and eighteen thousand four hundred and eighty-seven (318,487) B ordinary shares (the "B Ordinary Shares", and together with the A Ordinary Shares, the "Shares"), having a nominal value of zero point eighty-eight British Pounds (GBP 0.88) each, entirely subscribed and fully paid up.

In addition to the share capital, the company may have share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any share or class of shares or reserve is transferred and the balance of which is freely distributable and at the disposal of the company."

Seventh resolution

The Shareholders decide to amend article 7 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 7.** Every share entitles its owner to one (1) vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one (1) owner for each of them.

Redemption at the request of a shareholder

The A Ordinary Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The holder(s) of the B Ordinary Shares may demand a redemption by the company of all or part of the B Ordinary Shares by delivery to the company of a B Ordinary Redemption Notice which shall specify the B Ordinary Shares Redemption Date and the number of B Ordinary Shares to be redeemed. The B Ordinary Shares Redemption Date must be at least one (1) Business Day after the date of the B Ordinary Shares Redemption Notice.

The redemption price for the B Ordinary Shares that are subject to a Redemption Notice will be determined by the company and will be equal to the B Ordinary Shares Redemption Price.

The company hereby agrees that it shall, by receiving the Redemption Notice, consider itself as bound by the conditions thereof and undertakes to enter into a share redemption agreement for the purposes of effecting the redemption in accordance with the Companies' Law, to register the transfer of the B Ordinary Shares as of the Redemption Date in its share register and to proceed with the relevant filings and publication formalities.

On the Mandatory Redemption Date, all B Ordinary Shares that remain outstanding at such moment shall be mandatorily redeemed.

Any redemption at a B Ordinary Shares Redemption Date or at the Mandatory Redemption Date will be conditional upon (i) any declared but unpaid dividends being paid by the company prior to such redemption and (ii) the company having amounts available for distribution (including distributable reserves and profits) as determined by the board of managers on the basis of interim accounts not older than 5 (five) Business Days. If the company has insufficient amounts available for distribution, then it shall redeem a lower amount of B Ordinary Shares as determined by the board of managers or pay a lower redemption price as determined by the board of managers, it being understood that such price must not exceed the Available Amount.

Such redemption of B Ordinary Shares shall be immediately followed by a cancellation of such B Ordinary Shares by a share capital reduction to be decided by an extraordinary general meeting of the shareholders.

The shareholders agree and accept that the company may, in accordance with this article, redeem or cancel shares (but not all the shares in issue) and that any redemption may be made on a basis other than a pro rata basis.

Redemption decided by the board of managers

The company may redeem its shares whenever the board of managers consider this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles of association and by law.

Such redemption will be conditional upon the company having amounts available for distribution (including distributable reserves and profits) as determined by the board of managers on the basis of interim accounts not older than five (5) Business Days.

Such redemption shall be immediately followed by a cancellation of such shares by a share capital reduction to be decided by an extraordinary general meeting of the shareholders.

The shareholders agree and accept that the company may, in accordance with this article, redeem or cancel shares (but not all the shares in issue) and that any redemption may be made on a basis other than a pro rata basis."

Eighth resolution

The Shareholders decide to amend paragraph 4 of article 12 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

"Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held provided that a circular resolution shall be valid and effective only if each member of the board of managers has signed such circular resolution at a time when he/she is physically present in Luxembourg. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature."

Ninth resolution

The Shareholders decide to amend article 20 of the Articles of the Company in order to change the distribution rights attached to the shares of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve (the "Legal Reserve"). This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the capital (excluding for the avoidance of doubt any premium) but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion.

To the extent that amounts are available for distribution (including reserves and profits) at the level of the company for distribution as dividends and to the extent permitted by law and by the articles of association, dividends may (after allocation of any profits to the legal reserve) be paid to the holders of shares pro rata on a pari passu basis, the amount of such dividend shall be determined by the board of managers based on the Total Equity Investment of the shareholders. Once declared, the dividend on the B Ordinary Shares rank senior to declared dividends on the A Ordinary Shares.

Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient amounts (including distributable reserves and profits) are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves (including amounts recorded as share premium to the extent that these amounts constitute available amounts), but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the laws or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s)."

Tenth resolution

The Shareholders decide to amend article 22 of the Articles of the Company so it shall now be read as follows:

" **Art. 22.** Subject to the provisions of the Companies' Law, a majority of shareholders owning at least three-quarters of the company's share capital can decide to dissolve the company and to proceed to its liquidation.

In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators who need not to be shareholder(s), designated by the general meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

After payment of all the debts of and charges against the company and the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in the following order:

(a) Firstly, any outstanding declared dividend payable in respect of the B Ordinary Shares shall be paid pro rata on a pari passu basis;

(b) Secondly, any outstanding declared dividend payable in respect of the A Ordinary Shares shall be paid pro rata on a pari passu basis;

(c) Thirdly, the holders of the B Ordinary Shares shall be repaid their B Ordinary Total Equity Investment pro rata on a pari passu basis;

(d) Fourthly, the holders of the A Ordinary Shares shall be repaid their A Ordinary Total Equity Investment pro rata on a pari passu basis;

(e) Fifthly, any remaining amount available for distribution shall then be distributed to the holders of the A Ordinary Shares and B Ordinary Shares, it being understood that the net profits, if any, will be allocated for these purposes pro rata on a pari passu basis between all of the shares in issue at the time of the liquidation."

Eleventh resolution

The Shareholders decide to insert a new definition section into the Articles of the Company in a new title VI (further to the renumbering of the Articles of the Company), which shall henceforth read as follows:

"Title VI. Definitions

"A Ordinary Total Equity Investment" means the total amount of Equity paid in connection with the A Ordinary Shares as outstanding from time to time.

"Available Amount" is the sum of the following amounts taken from the interim accounts determined by the board of managers:

(i) the net profits of the Company including carried forward profits less any losses of the Company including carried forward losses, plus

(ii) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves of the Company, it being understood, for the avoidance of doubt, that it includes any share premium which relates to all the shares in issue (and not only the share premium paid on the B Ordinary Shares to be redeemed); minus

(iii) any sums to be placed into or retained in a non-distributable reserve pursuant to the requirements of law or these articles of association, and in particular, without limitation thereto, the sums to be placed in the Legal Reserve.

"Business Day" means a day, except a Sunday or Saturday, on which banks in Luxembourg and London are open for business generally.

"Equity" means any amounts recorded as "fonds propres" in the balance sheet of the company from time to time, including notably any amounts allocated to the share capital account and any amounts allocated to share premium and capital reserve accounts, as the case may be.

"Liquidation Value" means in respect of any share and on any given date, the amount to which the holder of such share would be entitled in accordance with article 21.

"Mandatory Redemption Date" means 6 October 2021.

"B Ordinary Shares Redemption Notice" means a notice by a holder of B Ordinary Shares and requesting the redemption by the company of the B Ordinary Shares.

"B Ordinary Shares Redemption Date" means the date on which a redemption of B Ordinary Shares shall become effective.

"B Ordinary Shares Redemption Price" means the Liquidation Value of such B Ordinary Shares at the day of redemption (excluding amounts in respect of any declared but unpaid dividends as these will be paid out prior to redemption in accordance with the provisions of article 7), provided that the total B Ordinary Shares Redemption Price payable for all the B Ordinary Shares to be redeemed upon a share redemption must not exceed the then-current Available Amount.

"B Ordinary Total Equity Investment" means the total amount of Equity paid in connection with the B Ordinary Shares as outstanding from time to time.

"Total Equity Investment" in relation to one shareholder, means the total amount of Equity paid by such Shareholder as outstanding from time to time.

Costs and Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately seven thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated in the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le six octobre;

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU

BARCLAYS LUXEMBOURG FINANCE HOLDINGS, une société à responsabilité limitée constituée sous l'empire des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.421, ici représentée par Maître Anneleen HOFKENS, Avocat Liste II, avec adresse professionnelle au 2-4, place de Paris, L-2314 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 6 octobre 2011.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de "Barclays Luxembourg Finance S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.419, constituée suivant un acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 Mars 2007, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 Mai 2007, numéro 954, page 45775. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 3 octobre 2011, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante représentant la totalité du capital social, requiert le notaire de prendre acte des résolutions suivantes prises en conformité avec les dispositions de l'Article 200-2 de la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, lequel article dispose que l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont inscrites dans les procès verbaux ou par écrit, et avec l'article 16 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique décide de re-classifier toutes les 20.000 (vingt mille) parts sociales actuellement existantes dans le capital social de la Société en des parts sociales ordinaires de type A (les "Parts Sociales Ordinaires A").

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle classe de parts sociales ordinaires de type B dans le capital social de la Société, dont les droits et obligations sont définis par les Statuts (les "Parts Sociales Ordinaires B", et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires A, les "Parts Sociales").

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt mille deux cent soixante-huit virgule cinquante-six Livres Sterling (GBP 280.268,56) de manière à le porter de son montant actuel de dix-sept mille six cents Livres Sterling (GBP 17.600) à deux cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-huit virgule cinquante-six Livres Sterling (GBP 297.868,56), par la création et l'émission trois cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-sept (318.487) nouvelles Parts Sociales Ordinaires B ayant une valeur nominale de zéro virgule quatre-vingt-huit Livres Sterling (GBP 0,88) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales").

Les Nouvelles Parts Sociales sont toutes souscrites par BARCLAYS ALDERSGATE INVESTMENTS LIMITED, une limited company constituée sous l'empire du droit de Royaume-Uni, dont le siège social sis au 1 Churchill Place, London E14 5HP, Royaume-Uni et immatriculée auprès du UK Companies House sous le numéro 02223073, ici représentée par Maître Anneleen HOFKENS, préqualifiée, (le "Nouvel Associé", et ensemble avec l'Associé Unique, les "Associés"), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 octobre 2011, laquelle procuration, signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Ces Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites et libérées par un apport en numéraire d'un montant de deux milliards huit cent deux millions six cent quatre-vingt-cinq mille six cents Livres Sterling (GBP 2.802.685.600,-). L'apport global de deux milliards huit cent deux millions six cent quatre-vingt-cinq mille six cents Livres Sterling (GBP 2.802.685.600,-) est alloué comme suit: deux cent quatre-vingt mille deux cent soixante-huit virgule cinquante-six Livres Sterling (GBP 280.268,56) sont alloués au capital social de la Société et deux milliards huit cent deux millions quatre cent cinq mille trois cent trente-et-un virgule quarante-quatre Livres Sterling (GBP 2.802.405.331,44) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'apport a été produite devant le notaire soussigné.

Quatrième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant de dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf virgule douze Livres Sterling (GBP 17.599,12), afin de le porter de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-huit virgule cinquante-six Livres Sterling (GBP 297.868,56) à deux cent quatre-vingt mille deux cent soixante-neuf virgule quarante-quatre Livres Sterling (GBP 280.269,44) par l'annulation de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (19.999) Parts Sociales Ordinaires A ayant chacune une valeur de zéro virgule quatre-vingt-huit Livres Sterling (GBP 0,88) et actuellement détenues par BARCLAYS LUXEMBOURG FINANCE HOLDINGS.

Les Associés reconnaissent que BARCLAYS ALDERSGATE INVESTMENTS LIMITED a renoncé à son droit d'égalité de traitement en relation avec l'annulation par la Société d'une partie de ses parts sociales.

Cinquième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de zéro virgule quatre-vingt-huit Livres Sterling (GBP 0,88), afin de le porter de deux cent quatre-vingt mille deux cent soixante-neuf virgule quarante-quatre Livres Sterling (GBP 280.269,44) à deux cent quatre-vingt mille deux cent soixante-dix virgule trente-deux Livres Sterling (GBP 280.270,32) par l'émission d'une (1) Part Sociale Ordinaire A ayant une valeur de zéro virgule quatre-vingt-huit Livres Sterling (GBP 0,88) (la "Nouvelle Part Sociale Ordinaire A").

La Nouvelle Part Sociale Ordinaire A est souscrite par BARCLAYS LUXEMBOURG FINANCE HOLDINGS, pré-ommée, et est entièrement payée par un apport en numéraire d'un montant de dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf virgule douze Livres Sterling (GBP 17.599,12). L'apport global de dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf virgule douze Livres Sterling (GBP 17.599,12) est alloué comme suit: zéro virgule quatre-vingt-huit Livres Sterling (GBP 0,88) sont alloués au capital social de la Société et dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit virgule vingt-quatre Livres Sterling (GBP 17.598,24) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence de l'apport a été produite devant le notaire soussigné.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier Idorénavant la teneur qui suit:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt mille deux cent soixante-dix virgule trente-deux Livres Sterling (GBP 280.270,32) représenté par (i) deux (2) parts sociales ordinaires A (les "Parts Sociales Ordinaires A") et (ii) trois cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-sept (318.487) parts sociales ordinaires B (les "Parts Sociales

Ordinaires B", et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires A, les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale de zéro virgule quatre-vingt-huit Livres Sterling (GBP 0,88) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus de son capital social, la Société peut posséder des comptes de prime d'émission ou d'autres comptes de réserve, dans lesquels toute prime payée sur toute part sociale ou classe de parts sociales ou réserve est transférée et dont les soldes sont librement distribuables et à la disposition de la Société."

Septième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 7 des Statuts de la Socdorénavant la teneur qui suit:

" **Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une (1) voix.

Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Une cession de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

Rachat à la demande d'un associé

Les Parts Sociales Ordinaires A de la Société ne sont pas rachetables à la demande d'un associé.

Le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires B peut demander le rachat par la Société de tout ou partie des Parts Sociales Ordinaires B en délivrant à la Société une Notice de Rachat des Parts Sociales Ordinaires B laquelle détaillera la Date de Rachat des Parts Sociales Ordinaires B et le nombre des Parts Sociales Ordinaires B à racheter. La Date de Rachat des Parts Sociales Ordinaires B doit être au moins un (1) Jour Ouvrable après la date de la Notice de Rachat des Parts Sociales Ordinaires B.

Le prix de rachat des Parts Sociales Ordinaires B visées par une Notice de Rachat sera déterminé par la Société est sera égal au Prix de Rachat des Parts Sociales Ordinaires B.

La Société accepte par la présente, qu'à réception de la Notice de Rachat, elle sera tenue par les conditions de celle-ci et s'engage à entrer dans un contrat de rachat des parts sociales aux fins d'effectuer le rachat en conformité avec la Loi sur les Sociétés, d'enregistrer le transfert des Parts Sociales Ordinaires B dès la Date de Rachat dans son registre des parts sociales et d'effectuer les dépôts ainsi que les formalités de publicité requises.

À la Date de Rachat Obligatoire, toutes les Parts Sociales Ordinaires B qui restent en circulation seront obligatoirement rachetées.

Tout rachat à une Date de Rachat des Parts Sociales Ordinaires B ou à la Date de Rachat Obligatoire ne sera possible à la condition que (i) tout dividende déclaré mais impayé, soit payé par la Société avant un tel rachat et (ii) que la Société dispose des montants disponibles pour distribution (y compris des réserves et des bénéfices distribuables) tels que déterminés par le Conseil de gérance sur base de comptes sociaux intérimaires datant de 5 (cinq) Jours Ouvrables au plus. Si la Société ne dispose pas des fonds suffisants pour effectuer la distribution, elle rachètera un montant inférieur des Parts Sociales Ordinaires B déterminé par le Conseil de gérance ou elle payera un prix de rachat inférieur déterminé par le Conseil de gérance, étant entendu qu'un tel prix ne doit pas dépasser le Montant Disponible.

Un tel rachat de Parts Sociales Ordinaires B sera immédiatement suivi de l'annulation de ces Parts Sociales Ordinaires B par réduction du capital social à décider en assemblée générale extraordinaire des associés.

Les associés sont d'accord et acceptent que la Société puisse, conformément au présent article, racheter ou annuler des parts sociales (mais non toutes les parts sociales émises) et que tout rachat peut être fait sur une base autre que pro rata.

Rachat décidé par le Conseil de gérance

La Société peut racheter ses parts sociales à tout moment où le Conseil de gérance considère un tel rachat comme étant dans l'intérêt de la Société, compte tenu des termes et conditions que le Conseil de gérance va déterminer et dans les limites imposées par les présents statuts et par la loi.

Un tel rachat sera possible à la condition que la Société dispose des montants disponibles pour effectuer la distribution (y compris des réserves et des bénéfices distribuables) tels que déterminés par le Conseil de gérance sur base des comptes sociaux intérimaires datant de 5 (cinq) Jours Ouvrables au maximum.

Un tel rachat sera immédiatement suivi de l'annulation de ces parts sociales par une réduction du capital social à décider en assemblée générale extraordinaire des associés.

Les associés sont d'accord et acceptent que la Société peut, conformément au présent article, racheter ou annuler des parts sociales (mais non toutes les parts sociales émises) et que tout rachat peut être fait sur un base autre que pro rata."

Huitième résolution

Les Associés décident de modifier le paragraphe 4 de l'article 12 des Statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur qui suit:

"Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de gérance seront valides et effectives comme si elles étaient passées pendant un réunion dûment convenu et tenu à condition que des résolutions circulaires seront valides et effectives seulement si chacun des membres du Conseil de gérance à signé ces résolutions circulaires à un moment où il/elle soit physiquement présent(e) au Luxembourg. Ces signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples des résolutions identiques. La date de ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature."

Neuvième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 20 des Statuts de la Société, afin de modifier les droits dorénavant la teneur qui suit:

" **Art. 20.** Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net pour la constitution de la réserve légale (la "Réserve Légale"). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que la Réserve Légale a atteint le dixième (1/10) du capital social (à l'exclusion, aux fins de certitude, de toute prime d'émission), mais devra être reconstitué, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la Réserve Légale a été entamée et représente moins du dixième (1/10) du capital social.

Dans la mesure où il y existent des montants disponibles pour distribution (y compris des réserves et des bénéfices) au niveau de la Société pour distribution comme dividende et dans la mesure permise par la loi et par les présents statuts, des dividendes peuvent (après l'allocation des bénéfices à la Réserve Légale) être payés aux détenteurs des parts sociales pro rata sur une base pari passu, le montant de tels dividendes sera déterminé par le Conseil de gérance sur base de l'Investissement Total en Fonds Propres des associés. Une fois déclarés, les dividendes sur les Parts Sociales Ordinaires B bénéficieront d'un privilège de paiement par rapport aux dividendes déclarés sur les Parts Sociales Ordinaires A.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, le Conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associé(s) avant la fin de l'année fiscale sur base des comptes intérimaires démontrant que des montants suffisants (y compris des réserves distribuables et des bénéfices) sont disponibles pour distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas dépasser, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, majorés des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris des montants inscrits comme primes d'émission dans la mesure où ces montants constituent des montants disponibles), et diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve à établir en conformité avec les lois ou les présents statuts et que (ii) toute somme distribuée qui ne correspond pas à un bénéfice effectif sera remboursée par les associé(s)."

Dixième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 22 dorénavant la teneur qui suit:

" **Art. 22.** Sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés, une majorité des associés possédants au moins trois-quarts du capital social peuvent décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un (1) ou plusieurs liquidateurs qui peuvent ne pas être des associés, désignés par l'assemblée générale des associés à la majorité définie par l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

Après le paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des dépenses de liquidation, le montant de bénéfice net de liquidation sera distribué aux associés dans l'ordre suivant:

(a) Premièrement, tout dividende déclaré et resté impayé, dû en relation avec les Parts Sociales Ordinaires B sera payé pro rata sur une base pari passu;

(b) Deuxièmement, tout dividende déclaré et resté impayé, dû en relation avec les Parts Sociales Ordinaires A sera payé pro rata sur une base pari passu;

(c) Troisièmement, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires B seront remboursés de leur Investissement Total en Fonds Propres Ordinaires B pro rata sur une base pari passu;

(d) Quatrièmement, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires A seront remboursés de leur Investissement Total en Fonds Propres Ordinaires A pro rata sur une base pari passu;

(e) Cinquièmement, tout montant restant disponible pour distribution sera ensuite distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires A et des Parts Sociales Ordinaires B, étant entendu que le bénéfice net, s'il y en a, sera alloué à ces fins pro rata sur une base pari passu entre toutes les parts sociales en circulation au moment de la liquidation."

Onzième résolution

Les Associés décident d'insérer une nouvelle section de définitions dans les Statuts de la Société dans un nouveau titre VI (suite à la renumérotation des Statuts de la dorénavant la teneur qui suit:

"Titre VI. Définitions

"Date de Rachat des Parts Sociales Ordinaires B" signifie the date à laquelle un rachat des Parts Sociales Ordinaires B deviendra effectif.

"Date de Rachat Obligatoire" signifie le 6 octobre 2021.

"Fonds Propres" signifie tout montant inscrit comme des "fonds propres" dans le bilan de la Société de temps en temps, y compris notamment tout montant alloué au compte du capital social et tout montant alloué aux comptes de prime d'émission et de réserves, si applicable.

"Investissement Total en Fonds Propres" signifie à propos d'un associé le montant total des Fonds Propres mis à disposition de la Société par cet associé, de temps à autre.

"Investissement Total en Fonds Propres Ordinaires A" signifie le montant total des Fonds Propres contribués avec les Parts Sociales Ordinaires A, de temps à autre.

"Investissement Total en Fonds Propres Ordinaires B" signifie le montant total des Fonds Propres contribués avec les Parts Sociales Ordinaires B, de temps à autre.

"Jour Ouvrable" signifie un jour, sauf un samedi ou un dimanche, auquel les banques au Luxembourg et à Londres sont généralement ouvertes.

"Montant Disponible" est la somme des montants suivants, au regard des comptes intérimaires, tels que déterminés par le Conseil de gérance:

(i) le bénéfice net de la Société y compris des bénéfices reportés moins toutes pertes de la Société y compris des pertes reportées, plus

(ii) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves de la Société librement distribuables, étant entendu, afin d'éviter tout doute, qu'ils incluent toute prime d'émission liée à toutes les parts sociales émises (et non seulement la prime d'émission payée sur les Parts Sociales Ordinaires B à racheter); moins

(iii) toute somme à placer ou retenir dans une réserve non-distribuable en conformité avec les exigences de la loi ou des présents Statuts, et notamment, sans limitation, les sommes à affecter à la Réserve Légale.

"Notice de Rachat des Parts Sociales Ordinaires B" signifie la notice donnée par un détenteur des Parts Sociales Ordinaires B et demandant le rachat par la Société des Parts Sociales Ordinaires B.

"Prix de Rachat des Parts Sociales Ordinaires B" signifie la Valeur de Liquidation des Parts Sociales Ordinaires B au jour de rachat (à l'exclusion des montants liés à tout dividende déclaré mais impayé qui seront payés avant le rachat en conformité avec les dispositions de l'article 7), à condition que la totalité du Prix de Rachat des Parts Sociales Ordinaires B payable pour toutes les Parts Sociales Ordinaires B à racheter à la suite d'un rachat des parts sociales ne dépasse pas le Montant Disponible tel que à ce jour-là.

"Valeur de Liquidation" signifie pour toute part sociale et à toute date donnée, le montant auquel le détenteur d'une telle part sociale aurait droit en application de l'article 22."

Coûts et Dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. HOFKENS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2011. LAC/2011/44845. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143915/468.

(110167252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Garden Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.304.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Luisella MORESCHI.

Référence de publication: 2011147795/10.

(110171267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Gasco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 98.695.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 31 décembre 2007, que:

- Suite à la liquidation volontaire de la société "GASCO LUXEMBOURG SARL", celle-ci a définitivement cessé d'exister à ce jour et doit être radiée du Registre de Commerce et des Sociétés

- Les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq années à partir du 31 décembre 2007, à l'ancien siège social de la société à L-1450 Luxembourg, 28, côte d'Eich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2011147797/16.

(110171135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Genevrières European Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.329.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Luisella MORESCHI.

Référence de publication: 2011147798/10.

(110171519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Genevrières European Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.329.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Frédérique VIGNERON.

Référence de publication: 2011147799/10.

(110171520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Hardstone Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 112.552.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147803/10.

(110171687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Ikitos, Société Anonyme.

Siège social: L-8401 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 82.099.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.10.11.

Signatures.

Référence de publication: 2011147810/10.

(110171616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

LNR Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.839.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 12 septembre 2011

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Alexandra PETITJEAN de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat.

- d'accepter la nomination de:

* Paul CLARKE né le 16 septembre 1970 à Montréal, Canada, ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Pour extrait analytique conforme

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2011147826/19.

(110171473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

LNR Euro CMBS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 89.169.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 12 septembre 2011

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Alexandra PETITJEAN de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat.

- d'accepter la nomination de:

* Paul CLARKE né le 16 septembre 1970 à Montréal, Canada, ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Pour extrait analytique conforme

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2011147827/19.

(110171475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Immodream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.577.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Luisella MORESCHI.

Référence de publication: 2011147811/10.

(110171528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Immodream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.577.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Frédérique VIGNERON.

Référence de publication: 2011147812/10.

(110171530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

LNR UK CMBS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 89.170.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 12 septembre 2011

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Alexandra PETITJEAN de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat.

- d'accepter la nomination de:

* Paul CLARKE né le 16 septembre 1970 à Montréal, Canada, ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Pour extrait analytique conforme

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2011147828/19.

(110171471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Meridiam Infrastructure A5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 145.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Meridiam Infrastructure A5 Sarl

Caceis Bank Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011147830/12.

(110171668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.